



POLITIQUE

ENVIRONNEMENTALE



Table des matières

I. PREAMBULE	5
II. CONTEXTE	6
1. Enjeux environnementaux	6
2. Enjeux changement climatique	6
3. Enjeux biodiversité	10
III. DÉFINITIONS	13
1. Alignement 2° et Accord de Paris	13
2. Risques climatiques	13
3. Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique 14	
4. Risques liés à l'érosion de la biodiversité	15
IV. CADRE DE REFERENCE ET INITIATIVES	17
1. Contribution aux objectifs internationaux, engagements et initiatives	17
2. Cadre alignement et de référence	19
V. PRINCIPES, PÉRIMÈTRE ET CONDITIONS D'APPLICATION	20
1. Principes directeurs de la politique	20
a) Respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale	20
b) Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable	20
c) Contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale	20
d) Intégration des enjeux de durabilité, dont les risques climatiques, dans l'analyse du risque	21
2. Périmètre de la politique	21
3. Conditions d'application	21
VI. GOUVERNANCE	22
1. Gouvernance ESG	22
a) Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)	22
b) Comité Investissement Durable (Comité ID)	23
c) Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)	23
d) Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)	24
2. Comité des Risques	24
VII. MOYENS DE LA POLITIQUE	25
1. Equipe et ressources humaines	25
2. Outils	25
a) Outil propriétaire ABA	25
b) Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles « Température »	26
3. Approvisionnement en données ESG	27
VIII. STRATEGIE	28
1. Stratégie d'alignement de l'Accord de Paris	28
a) Objectifs à court terme (2024-2025)	28
b) Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 - 2040)	30
c) Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030)	30
d) Ambitions à long terme (2050)	30
2. Stratégie d'alignement aux objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique	31
a) Objectifs à court terme	31
b) Objectifs biodiversité : principes stratégiques	31

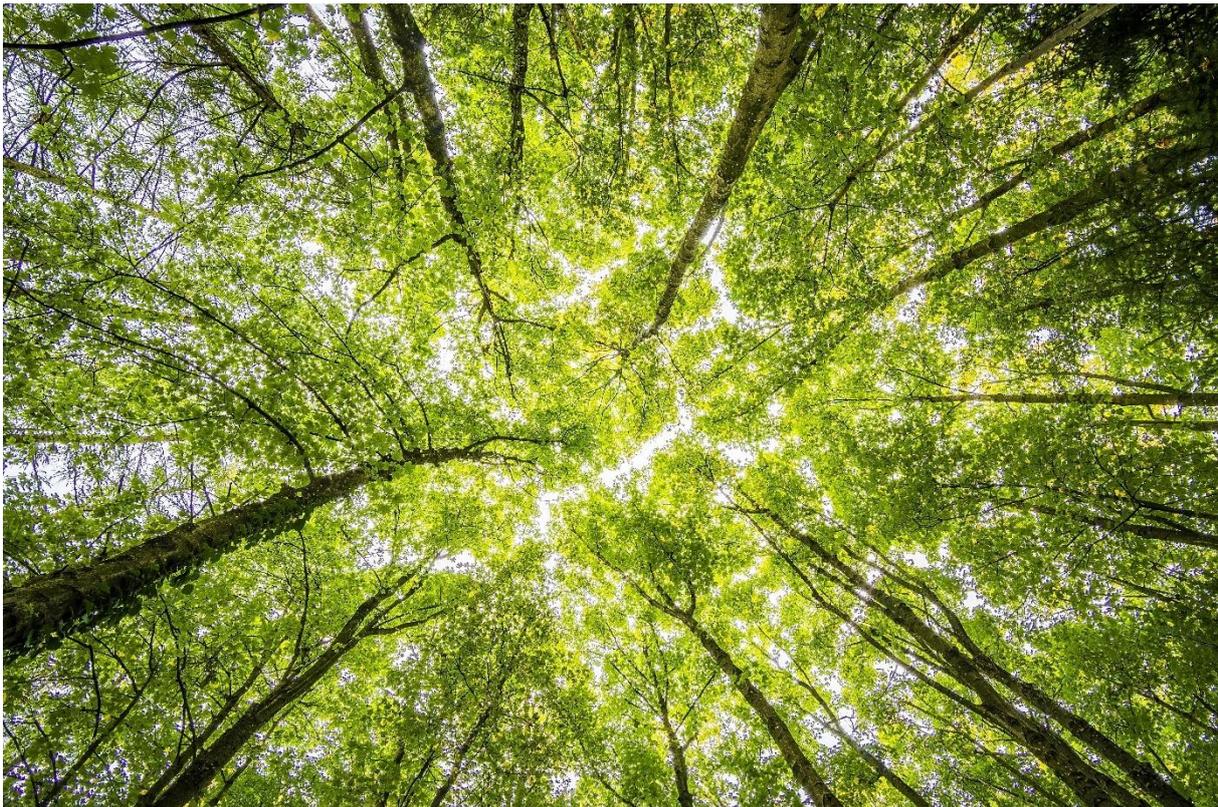
IX. DECLINAISONS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	33
1. Principes de fonctionnement	33
2. Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance.....	33
a) Indicateurs bruts	33
b) Notations et sous score.....	34
c) Controverses : Indicateur de controverses suivies dans l'outil ABA.....	35
d) Exposition aux risques physiques et de transition liée au climat et à la biodiversité.....	36
3. Dispositif d'intégration des informations dans le processus d'investissement et de gestion des risques	37
a) Mécanisme de diligence raisonnable des incidences négatives sur le climat et la biodiversité	37
b) Dispositif d'alertes et utilisation des indicateurs.....	37
c) Synthèse de l'utilisation des indicateurs.....	39
4. Lien avec la politique d'exclusion.....	39
5. Lien avec la politique d'engagement	40
a) Le dialogue avec les émetteurs	40
b) L'engagement actionnarial ou investisseur	40
c) L'engagement collaboratif.....	41
d) L'environnement, un des 5 axes prioritaires de la démarche d'engagement de DNCA Finance	41
e) Intégration de la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement	42
X. ANNEXES	43
1. Cibles mondiales de Kunming à Montréal pour 2030	43
a) Réduire les menaces pesant sur la biodiversité.....	43
b) Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices	44
c) Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration.....	45
2. Objectifs Commission Européenne/Stratégie 2030 Biodiversité	47

AVANT-PROPOS

La Politique Environnementale définit les principes directeurs et les objectifs stratégiques par lesquels DNCA Finance vise à intégrer les enjeux environnementaux dans la gestion de ses portefeuilles. Structurée autour des risques climatiques et de biodiversité, elle décrit les initiatives mises en place pour aligner les investissements avec les accords internationaux, notamment l'Accord de Paris et la Convention sur la Diversité Biologique. Cette politique précise également le cadre de gouvernance et les outils déployés pour évaluer et atténuer les incidences négatives des portefeuilles. Elle illustre enfin l'engagement de DNCA Finance en faveur d'une transition durable et responsable, en cohérence avec les meilleures pratiques du secteur financier.

Une présentation plus détaillée des différents sujets abordés dans cette politique figure dans les documents suivants :

- Politique d'investisseur responsable
- Politique de gestion des risques en matière de durabilité
- Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote
- Code de transparence
- Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat
-
- L'ensemble de ces documents sont publiés sur le site internet de DNCA Finance.



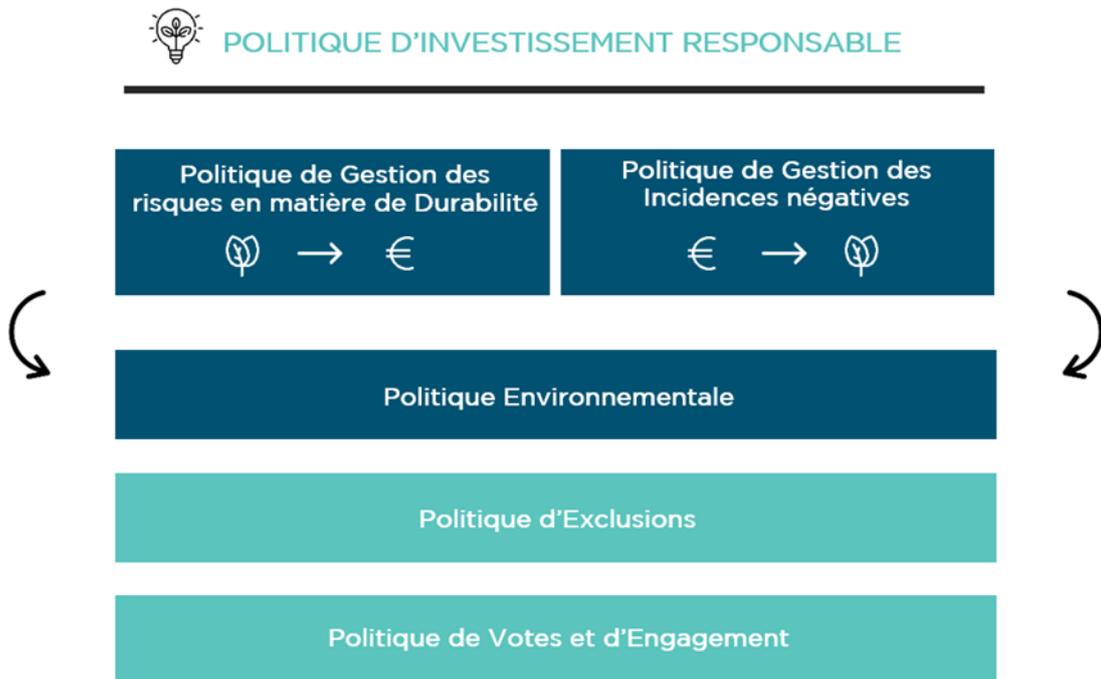
I. PREAMBULE

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance a la conviction que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière.

Les investissements de DNCA Finance sont résolument tournés vers une performance de long terme qui intègre l'ensemble des risques et des opportunités auxquels font face les émetteurs (entreprises, organisations et Etats).

DNCA Finance met un accent particulier sur la prise en compte des enjeux environnementaux, dont le climat et l'érosion de la biodiversité, que ce soit dans l'analyse des risques du portefeuille comme dans celle des impacts que celui-ci peut générer. En particulier, dans le cadre de son rapport « Pressions Environnementales », DNCA Finance s'est engagée dans une démarche progressive de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et d'alignement avec l'Accord de Paris pour la limitation du réchauffement climatique. Les émissions de GES, incidence négative majeure des portefeuilles financiers, sont ainsi les incidences négatives sur laquelle DNCA Finance concentre ses efforts tout en s'ouvrant à de nouveaux indicateurs en lien avec la biodiversité

La Politique environnementale fait partie intégrante de la Politique Investissement Responsable de DNCA Finance, dont elle est une des composantes.



II. CONTEXTE

1. Enjeux environnementaux

Les activités humaines (liées à l'énergie, au transport, à l'industrie, à l'élevage, à l'agriculture, etc.) exercent des pressions directes et indirectes sur l'environnement comme celles-ci :

- Les consommations excessives d'eau, d'énergie et de ressources naturelles
- La production d'énergie provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- L'intensité des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'intensité des émissions raréfiant l'ozone stratosphérique
- L'intensité des polluants de l'air : oxydes d'azote (NOX), oxydes de soufre (SOX), etc.
- Les déversements abusifs entraînant la pollution des sols, de l'eau et de l'air
- La production de déchets dangereux
- Les activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

Ces pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement ont des impacts directs sur la condition humaine, comme :

- La crise alimentaire
- L'accès aux soins sanitaires
- La menace pour la santé (déshydratation, maladie cardiovasculaires, pulmonaires, cancers, etc.)
- La réduction de la qualité / disponibilité de l'eau potable
- L'impact des catastrophes environnementales (inondations, sécheresses, etc.)
- Les conditions de travail en cas de fortes chaleurs, notamment lorsque celles-ci sont combinées avec un taux d'humidité important
- Les déplacements de population liés au changement climatique

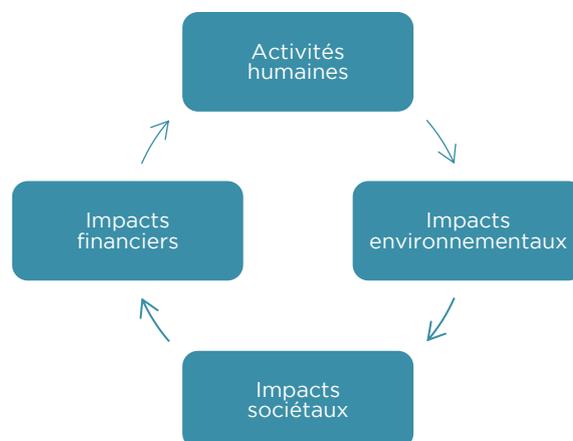
Ces impacts environnementaux peuvent également se traduire en impacts financiers via la potentielle dégradation de la valorisation boursière des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Ayant conscience des différentes pressions de ses investissements sur l'environnement, et, en parallèle, des risques financiers liés à l'environnement, DNCA Finance fait le choix de prendre en compte dans sa politique d'investissement responsable tous les enjeux environnementaux.

Un focus est particulièrement réalisé sur le risque climatique, et dans une moindre mesure, sur l'érosion de la biodiversité, pour deux raisons :

- Les risques climatiques et d'érosion de la biodiversité ont un caractère de gravité et d'urgence souligné à de maintes reprises, notamment lors des COP (Conférences des Parties)
- Le climat est un domaine où les données sont les plus complètes et les technologies d'analyses les plus avancées

Cycle des impacts de l'activité humaine

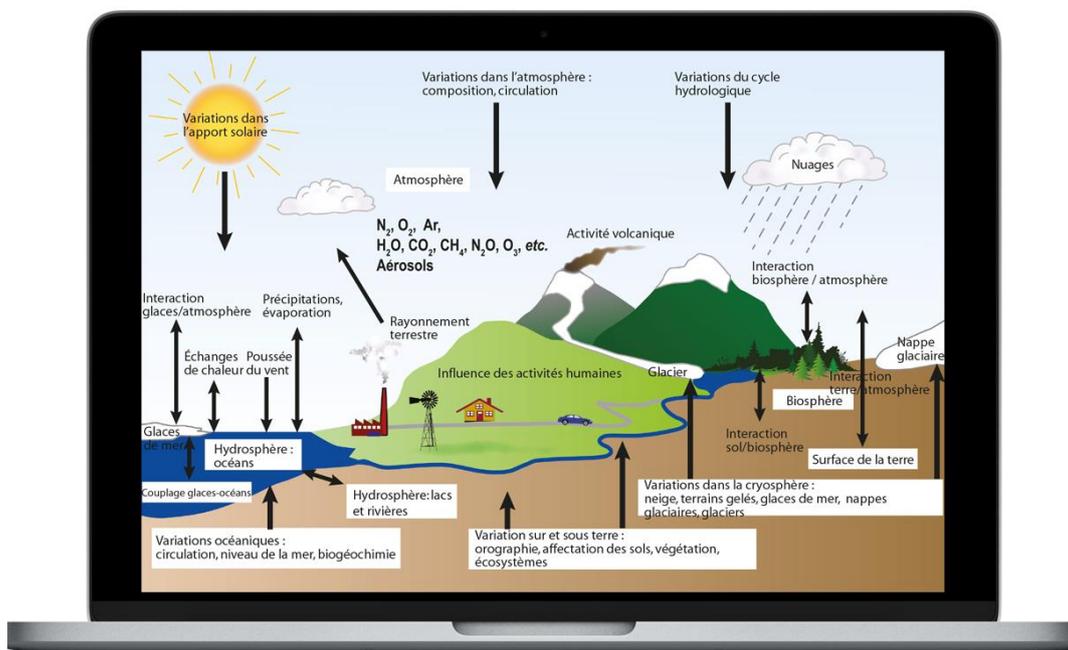


2. Enjeux changement climatique

La notion de « climat » fait principalement référence à « l'atmosphère », qui est l'enveloppe gazeuse de la Terre et l'une des 5 composantes du « système climatique » :

- Atmosphère
- Hydrosphère (eau liquide)
- Cryosphère (eau solide)
- Surface terrestre (biomasse)
- Biosphère (êtres vivants)

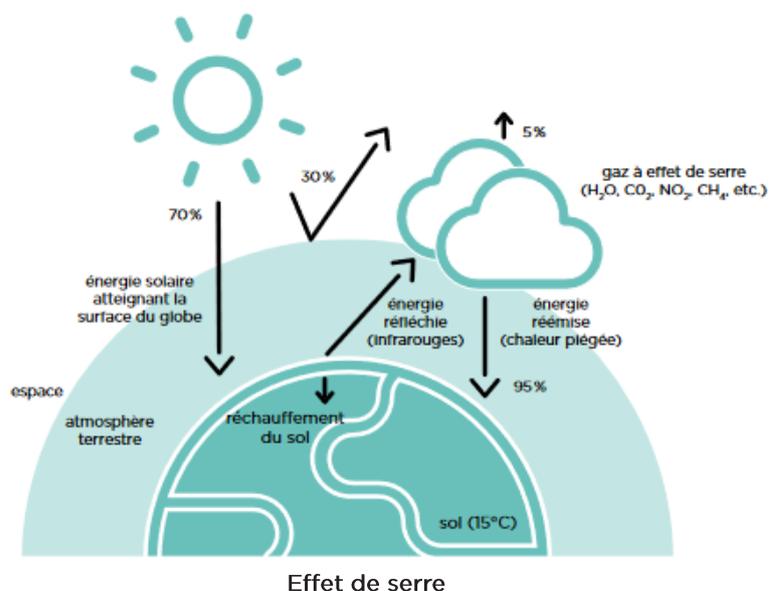
Les composantes du système climatique interagissent constamment à travers de nombreux processus physiques, chimiques et biologiques. Cet ensemble agit et influence les températures, les vents et les précipitations auxquels nous faisons face quotidiennement depuis des siècles.



Composantes du système climatique - Représentation simplifiée des composantes du système climatique, leurs processus et interactions

Source : Rapport du GIEC n°4 - Eléments scientifiques
<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2020/02/ar4-wg1-sum-vol-fr.pdf>

Le système terrestre est en équilibre entre l'énergie solaire reçue et les radiations réémises vers l'espace. Les gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ou encore les gaz fluorés (chlorofluorocarbures (CFC), hydrofluorocarbures (HFC), etc.), présents de manière naturelle et en faible quantité dans l'atmosphère, forment une « barrière » autour de la Terre qui permet de retenir la chaleur terrestre provenant du soleil, c'est « l'effet de serre ». Ce phénomène naturel est défini comme le déséquilibre entre les radiations reçues du soleil et celles émises par la terre (forçage radiatif), qui entraîne une absorption nette d'énergie qui réchauffe la Terre.

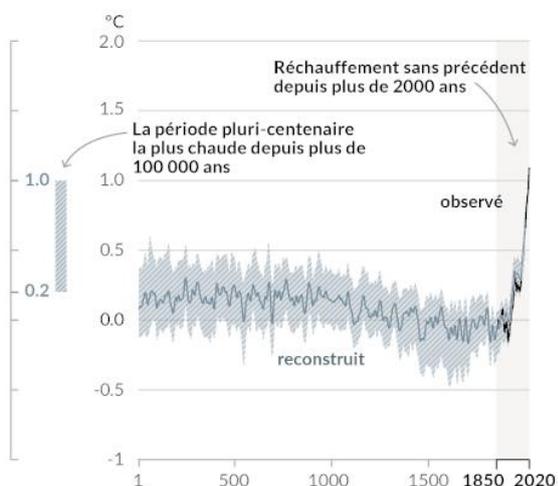


Source : DNCA Finance « 8 clés pour comprendre le climat »

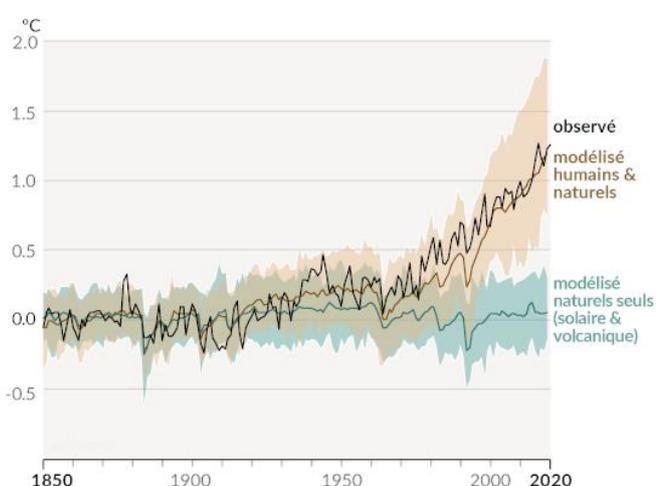
Le GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)¹ montre que le réchauffement est sans précédent depuis les 2000 dernières années, et qu'il continue de s'accélérer :

- La température moyenne terrestre a augmenté de 1,1°C depuis la période pré-industrielle
- 2020, 2023 et 2024 figurent parmi les 5 années les plus chaudes depuis l'ère préindustrielle
- Quels que soient les scénarios, le réchauffement atteindra les 1,5°C dès 2030
- Si les émissions se maintiennent sur leur niveau actuel, le réchauffement pourrait dépasser les 3° C avant 2100.

a) Variations de la température à la surface du globe (moyenne décennale) telles que reconstruites (1-2000) et observées (1850-2020)



b) Variations de la température à la surface du globe (moyenne annuelle) telles qu'observées et modélisées avec les facteurs humains et naturels et les facteurs uniquement naturels (sur la même période de 1850 à 2020)

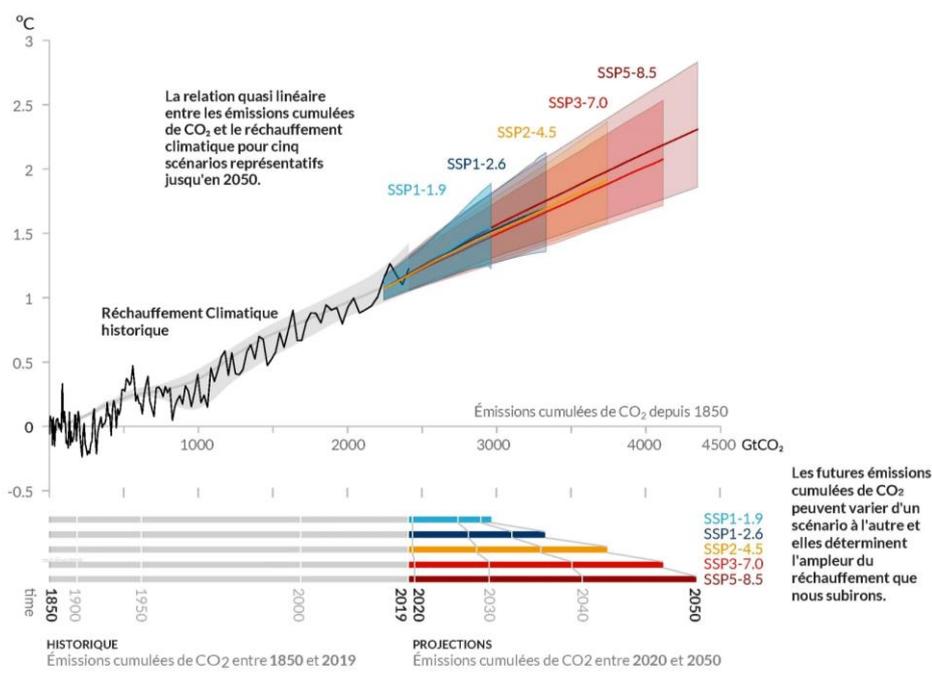


1) Evolution de la température de surface globale par rapport à 1850-1900

Source « 6ème rapport du GIEC - SPM » - <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/figures/summary-for-policy-makers>

Le GIEC décrit l'évolution des températures à venir selon 5 différentes trajectoires socio-économiques (Shared Socioeconomic Pathways - SSP) qui ouvrent un large éventail de futurs plausibles en ce qui concerne les émissions de GES. A l'exception du SSP1-1.9, l'ensemble des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre dépasseront le seuil de réchauffement mondial de +1,5°C dans un avenir proche (entre 2021 et 2040) et resterons au-dessus de +1,5°C jusqu'à la fin du siècle.

¹ Le 6ème rapport du GIEC est paru en plusieurs parties entre août 2021 et avril 2022 (groupes I à III) avant la publication du rapport de synthèse en mars 2023



Relation quasi-linéaire entre les émissions cumulées de CO₂ et l'augmentation de la température à la surface du globe -

Source « 6ème rapport du GIEC - SPM » - <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/figures/summary-for-policymakers>

Le GIEC fait un lien entre le réchauffement climatique et l'augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère, en attribuant la cause de cette concentration aux émissions de nature humaine (anthropiques), liées à l'exploitation des réserves fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel essentiellement). En émettant des gaz à effet de serre (GES) liés à l'exploitation des réserves fossiles, l'humanité a provoqué des changements rapides et étendus au niveau de l'atmosphère, de la cryosphère (glaces terrestres et marines), de la biosphère (les êtres vivants) et des océans.

Le changement climatique s'accompagne de très nombreuses conséquences environnementales avec, entre autres :

- La fonte de la cryosphère (+12% tous les 10 ans depuis 1960, dans l'hémisphère nord)
- Le changement du régime des précipitations (les fortes précipitations sont devenues plus fréquentes et plus intenses)
- L'augmentation des événements climatiques extrêmes que sont les tempêtes, les cyclones, les inondations, les sécheresses

	+1,1°	+1,5°	+2°	+4
Température Événement extrême avec une probabilité de 10% d'apparition chaque année	 +1,2°	 +1,9°	 +2,6°	 +5,1°
Sécheresse Fréquence d'apparition d'un événement de sécheresse extrême (durée de retour de 10 ans) est multipliée par x	 X1,7	 X2,0	 X2,4	 X4,1
Précipitation Fréquence d'apparition d'un événement de précipitation extrême (durée de retour de 10 ans) est multipliée par x	 X1,3	 X1,5	 X1,7	 X2,7
Enneigement Evolution de l'étendue de la couverture neigeuse mondiale (%)	 -1%	 -5%	 -9%	 -26°
Cyclones Proportion de cyclones tropicaux intenses dans le monde (%)		 +10%	 +13%	 +30%

Évolution de certaines variables climatiques sélectionnées à quatre niveaux de réchauffement planétaire (°C)

Source : d'après le 6ème résumé technique du rapport du GIEC

Une des conséquences principales, à long terme, de l'augmentation de la température est la hausse du niveau global de la mer, qui a déjà augmenté de 20 cm depuis le début du 19ème siècle. L'océan intègre les changements et répond lentement, mais durablement au réchauffement climatique. Une fois le processus enclenché, le niveau global de la mer continuera à augmenter sur des milliers d'années.

Avec la poursuite du réchauffement climatique, la projection de chaque région fera de plus en plus l'expérience de changements simultanés et multiples de facteurs climatiques générateurs d'impacts. Ces changements seront plus généralisés et/ou prononcés, en fonction de zones géographiques plus ou moins vulnérables, aux conséquences du dérèglement climatique.

3. Enjeux biodiversité

L'IPBES², équivalent du GIEC pour la biodiversité, définit la diversité biologique comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes ».

² La Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)) est l'organisme intergouvernemental qui évalue l'état de la biodiversité et des services écosystémiques, en réponse aux demandes des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. L'IPBES a pour mission de renforcer l'interface science-politique en ce qui concerne la biodiversité et les services écosystémiques, en vue de la conservation et d'une utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain sur le long terme et du développement durable.

Cette définition met en avant la notion de diversité dans l'espace et le temps des écosystèmes, des gènes, des espèces ainsi que des interactions qui les lient. C'est une définition très large qui englobe les organismes vivants et les relations physico-chimiques qui s'établissent entre eux.

La notion de biodiversité fait référence à de nombreux concepts, en particulier, ceux de « capital naturel » et de « services écosystémiques » :

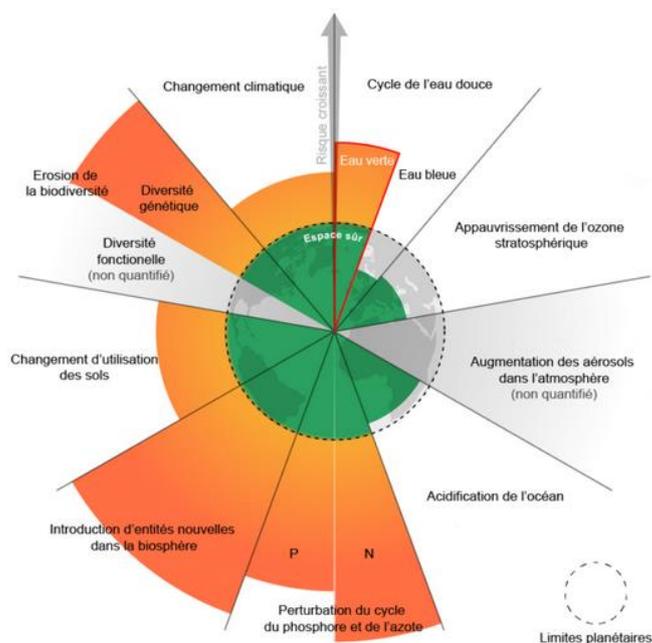
- Le « capital naturel » : il s'agit du stock de ressources renouvelables et non renouvelables (plantes, animaux, air, eau, sols, minéraux) qui ensemble fournissent des bénéfices aux hommes
- Les « services écosystémiques et abiotiques » : ce sont les bénéfices pour les hommes créés par le capital naturel. Ils concernent l'approvisionnement (eau douce, produits agricoles, ...), la régulation (de l'eau, de l'air, du climat, ...), la culture et l'auto-entretien (processus naturels nécessaires à la production des autres services comme la formation des sols).

L'IPBES identifie l'activité humaine, au travers de 5 pressions, comme le principal facteur explicatif de l'érosion de la biodiversité :

- Changements dans l'utilisation des terres et des mers
- L'exploitation directe d'organismes vivants
- Le changement climatique
- La pollution
- L'invasion d'espèces exotiques

La gravité de l'érosion de la biodiversité est telle qu'on considère que parmi les enjeux environnementaux, elle est celui qui mettrait le plus en danger l'espèce humaine, bien au-delà des risques causés par le réchauffement climatique. Ainsi, la diversité génétique figure au premier rang des enjeux environnementaux pour lesquels les seuils de sécurité pour l'Homme sont déjà dépassés (cf graphique sur les limites planétaires ci-dessous).

En 2009, Johan Rockström identifie avec 28 scientifiques internationaux, les processus qui régulent la stabilité et la résilience du système Terre. Ils proposent une mesure quantitative des frontières planétaires dans lesquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer. En 2022, la frontière planétaire de l'eau douce a été franchie et rejoint les cinq autres déjà dépassées (changement climatique, érosion de la biodiversité, changement d'utilisation des sols, introduction d'entités nouvelles dans la biosphère, perturbation du cycle du phosphore et de l'azote).



Limites planétaires

Source « Planetary Boundaries » - <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>
 Crédits : Wang-Erladsson et al (2022) Stockholm Resilience Center traduit par Sydney Thomas

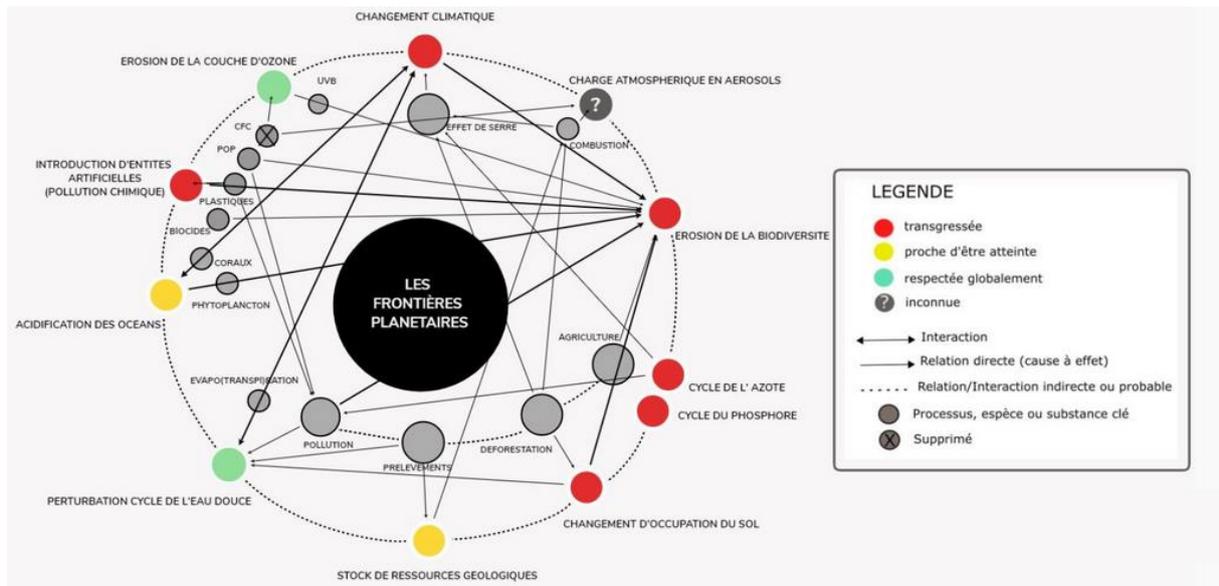
L'appauvrissement du stock de capital naturel généré par la dégradation de la biodiversité entraîne une contraction des services écosystémiques, ce qui entraîne des conséquences graves pour la

condition humaine, du fait d'une perte de régulation du climat, de l'émergence de maladies, de la diminution de la pollinisation (cf. production alimentaire), de la réduction de la production de biomasse ou de fibres, etc...



Source : FIR, Iceberg Data Lab, A2 Consulting

Les processus de régulation interagissent et la perturbation de l'un affecte la régulation et/ou la résilience des autres.



Les frontières planétaires et leurs interactions

Source « Tour d'horizon des limites planétaires, Ex naturae » - <https://exnaturae.org/tour-dhorizon-des-limites-planetaires/>

Parallèlement, puisque dans le cadre de leurs activités, les entreprises exploitent le capital naturel (directement ou indirectement via leur chaîne d'approvisionnement), leur bon fonctionnement est affecté. Les modèles d'affaires des entreprises, et donc le système financier dans son ensemble, sont donc également menacés par la perte de la biodiversité.

La biodiversité et le climat sont intimement liés. Les bouleversements climatiques constituent une des causes profondes de l'érosion de biodiversité actuellement observée mais la dégradation de la biodiversité notamment celle des puits de carbone, accroît elle aussi le réchauffement climatique.

III. DÉFINITIONS

1. Alignement 2° et Accord de Paris

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris³ met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privé et public. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

2. Risques climatiques

Le changement climatique a un impact sur la performance financière des émetteurs et, par conséquent, sur le profil risque-rendement des titres qu'ils émettent. Les risques climatiques sont généralement classés en deux catégories :

- Les risques physiques : risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des émetteurs résultant par exemple de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou de feux de forêt
- Les risques de transition : risques associés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, par exemple : les changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs.

³ <https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

Voici les risques climatiques définis par la TCFD (Task-force on Climate-related Financial Disclosure) :

Catégories de risques climatiques ⁴		Sous-catégories	Illustrations : risques provenant de...
Risques physiques	Risques liés aux impacts physiques du réchauffement climatique	Risques aigus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evènements climatologiques extrêmes, tels que les tempêtes, ouragans, inondations
		Risques chroniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification des précipitations et volatilité extrême des schémas météorologiques ▪ Hausse de températures et vagues de chaleur chroniques ▪ Elévation du niveau des océans
Risques de transition	Risques liés à la transition vers une économie bas-carbone	Risques politiques et juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du prix des émissions carbone (via la mise en place de mécanismes de prix du carbone) ▪ Obligations renforcées de reporting sur les émissions de GES ▪ Règlementations sur les produits et services existants ▪ Litiges
		Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Substitution des produits et services existants vers des alternatives moins émettrices de GES ▪ Investissement insuffisant dans les nouvelles technologies ▪ Coûts de la transition vers des technologies bas carbone
		Risques de marché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement du comportement des consommateurs ▪ Incertitudes liées aux marchés ▪ Coût élevé des matières premières
		Risques de réputation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification des préférences des consommateurs ▪ Stigmatisation d'un secteur d'activité ▪ Inquiétude renforcée ou réaction négative des parties prenantes

3. Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique

La 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence Chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Ces objectifs sont détaillés en annexe. Parmi ces cibles, trois ont un objectif quantitatif : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

⁴ Source: Final Recommendations Report, TCFD (Task-force on Climate-related Financial Disclosure)

4. Risques liés à l'érosion de la biodiversité

De la même manière, l'érosion de la biodiversité peut être source de pertes économiques et financières potentielles pour les émetteurs. Toutefois, les moyens d'analyse, les technologies et les données sont encore très peu disponibles et matures.

Dans le cas de la perte de biodiversité, on distingue, comme pour le climat, deux types de risques : risques physiques et risques de transition. Ces risques sont décrits ainsi par la TNFD (Task-force on Nature-related Financial Disclosure) : comme « ensemble des risques et opportunités financiers pour l'organisation résultant des impacts sur la nature et/ou des relations de dépendance vis-à-vis de la nature »⁵.

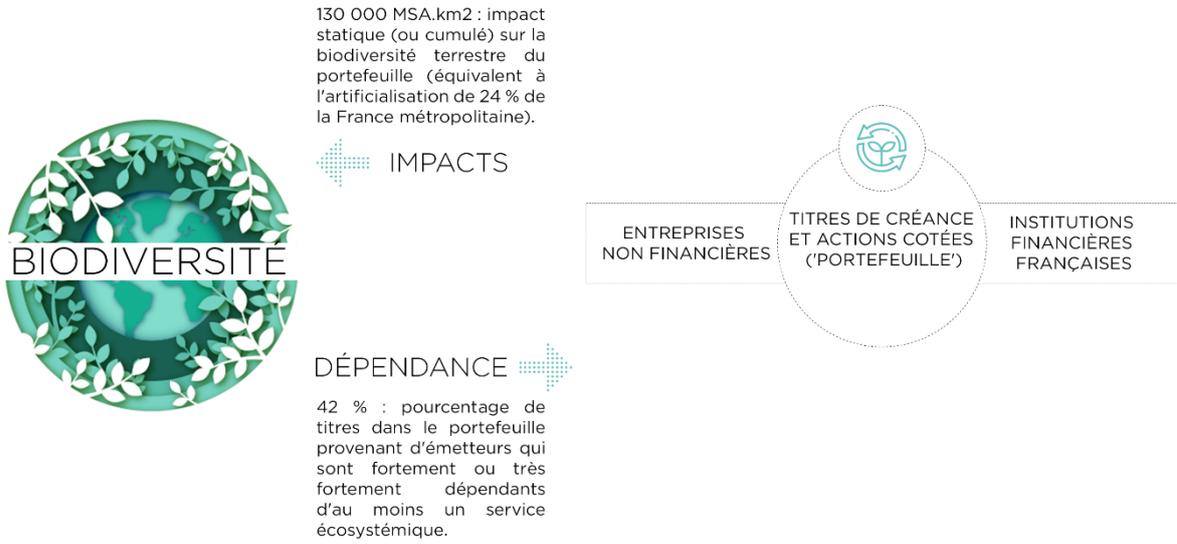
La TNFD vise à accompagner le marché financier en apportant aux organisations un cadre leur permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution, et ce afin de détourner les flux financiers mondiaux des activités négatives pour la nature en vue de les réorienter vers des activités positives pour la nature.

Les risques liés à la biodiversité sont décrits par la TNFD de la façon suivante :

- Risques et opportunités physiques liés à la nature : risques physiques résultant de la perte de milieux naturels pouvant être classés comme étant causés par des événements (aigus) ou liés à des transformations à plus long terme (chroniques) de la manière dont les écosystèmes naturels fonctionnent, ou cessent de fonctionner.
 - Conséquences financières pour les organisations, comme :
 - Dommages directs aux actifs
 - Perte de services écosystémiques (locaux et régionaux) essentiels pour les processus de production ou le bien-être des employés
 - Impacts indirects découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement.
 - Exemples :
 - Pertes financières du secteur agricole, à l'échelle locale et régionale, résultant du déclin des insectes pollinisateurs
 - Pertes financières des secteurs pharmaceutique et technologique à l'échelle mondiale en raison de la moindre biodiversité génétique entravant la recherche et le développement.
- Risques et opportunités de transition : risques liés aux changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux importants entraînés par la transition vers une économie positive pour la nature.
 - Conséquences pour l'organisation : risques de réputation, risques de conformité, risques de responsabilité, risque de litige
 - Un actif peut devenir non rentable ou surévalué
 - Des opportunités transitionnelles peuvent se présenter lorsque les entreprises tirent un avantage financier des changements intervenant dans les préférences / demandes du marché qui récompensent leur impact positif sur la nature

⁵ Source : « Proposition de portée technique – Recommandations pour le TNFD », TNFD

La Banque de France estime que 42% du montant des actions et obligations détenues par des institutions financières françaises est émis par des entreprises qui sont fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.



Source : « A “Silent Spring” for the Financial System ? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France », Août 2021, Banque de France

IV. CADRE DE REFERENCE ET INITIATIVES

1. Contribution aux objectifs internationaux, engagements et initiatives

La Politique environnementale de DNCA Finance s'inscrit dans la contribution aux objectifs internationaux par les Conférence des Parties : Accord de Paris et Objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique (voir ci-dessus).

DNCA Finance affirme son engagement au travers d'initiatives visant à promouvoir et à faire progresser les pratiques de l'investissement responsable, notamment celles liées à la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité :

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions de l'initiative	Rôle de DNCA Finance
Principles for Responsible Investments 	2017	<ul style="list-style-type: none"> Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires. 	
Carbon Disclosure Project 	2018	<ul style="list-style-type: none"> Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les personnes et la planète à long terme 	DNCA Finance a relancé certains émetteurs afin de les inciter à actualiser et vérifier les informations publiées <ul style="list-style-type: none"> Campagne de transparence (10 émetteurs) Campagne d'amélioration (10 émetteurs)
Climate 100+ 	2021	<ul style="list-style-type: none"> Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> DNCA Finance fait partie du groupe d'investisseur s'engageant auprès de la société Airbus
TCFD 	2021	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs 	
AFG / Commission finance durable 	2018	<ul style="list-style-type: none"> Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies conventionnelles et l'investissement à impact 	<ul style="list-style-type: none"> Participation au Groupe de Travail « Biodiversité » Participation au Groupe de Travail « Analyse Extra financière » de l'Institut de la Finance Durable (développement d'un corpus méthodologique pour l'analyse et notation des performances climat des entreprises, sélection d'un ou deux auteurs pour la rédaction d'un livre de référence) Par ailleurs, Léa Dunand-Chatellet préside la Commission Investissement

<p>Net Zero Asset Managers initiative</p> 	<p>2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager en faveur d'un objectif d'émissions nettes nulles. 	<p>Responsable depuis le 30 avril 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DNCA Finance a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et s'est ainsi engagée à poursuivre ses campagnes d'engagement pour inciter les entreprises à transmettre leurs données climatiques et réduire leurs émissions de GES. ▪ DNCA Finance s'est également fixé un objectif intermédiaire d'actifs sous gestion « zero emission », revu tous les 5 ans
<p>Finance for Biodiversity Pledge</p> 	<p>2024</p>	<p>Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager pour la préservation de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DNCA Finance s'engage, au cours des 2 prochaines années, à collaborer et à partager ses connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs liés à la biodiversité. ▪ La société de gestion intégrera également la biodiversité dans sa politique d'investissement responsable et dans son dialogue actionnarial. ▪ Elle évaluera les impacts positifs et négatifs de ses investissements sur la biodiversité et publiera des objectifs mesurables pour augmenter ses impacts positifs tout en réduisant ses impacts négatifs. ▪ Enfin, DNCA Finance rendra compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans ses portefeuilles d'investissements.
<p>Nature Action 100</p> 	<p>2024</p>	<p>Cette démarche mondiale, portée par des investisseurs, vise à intensifier les actions des entreprises en faveur de la préservation de la nature et de la biodiversité. L'objectif est de réduire les risques financiers tout en protégeant les intérêts économiques à long terme des clients et bénéficiaires des investisseurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DNCA Finance fait partie du groupe d'investisseur s'engageant auprès de la société Zoetis.

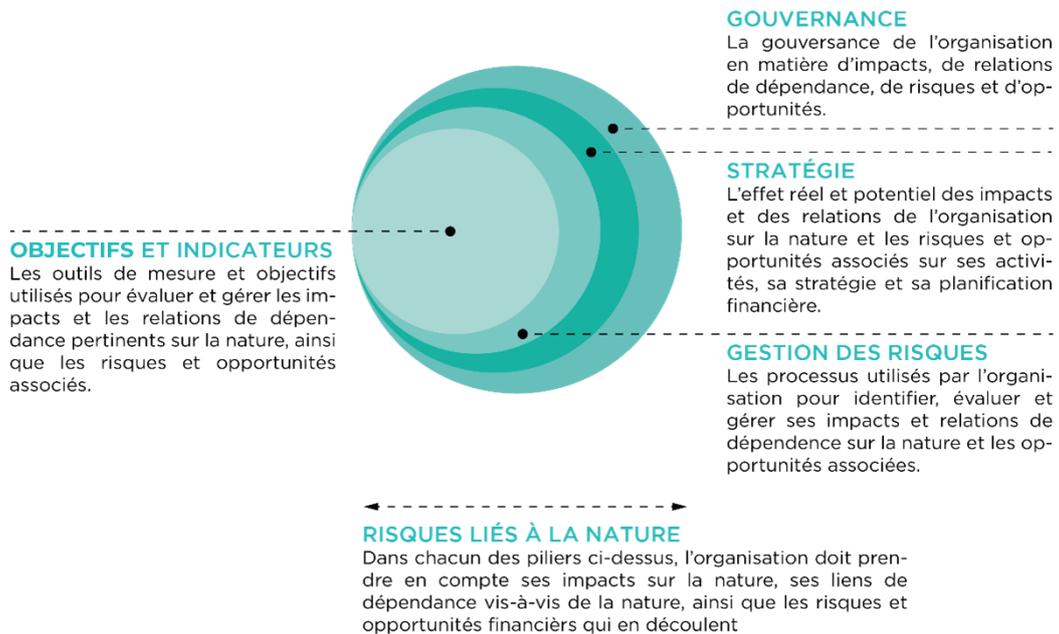
2. Cadre alignement et de référence

La Politique environnementale de DNCA Finance adopte le cadre de référence pour le reporting préconisé par la TCFD (Task-force on Climate-related Financial Disclosure).

- Gouvernance : description de l'organisation autour des sujets liés aux risques et opportunités climatiques
- Stratégie : impacts actuels et potentiels des risques et des opportunités liés au climat sur le modèle économique de l'entreprise, la stratégie et les prévisions financières
- Gestion des risques : processus adoptés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques
- Objectifs et indicateurs : objectifs et indicateurs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités climatiques



De même, en ce qui concerne les risques liés à l'érosion de la biodiversité, DNCA Finance adopte le cadre de référence préconisé par la TNFD.



Source : d'après la TNFD

V. PRINCIPES, PÉRIMÈTRE ET CONDITIONS D'APPLICATION

1. Principes directeurs de la politique

La Politique environnementale de DNCA Finance s'appuie sur une double approche :

- La contribution à la limitation des incidences négatives et à l'atteinte des objectifs internationaux, dont la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité
- La prise en compte des risques financiers environnementaux et notamment les risques climatiques et d'érosion de la biodiversité, qu'ils soient physiques ou de transition

a) Respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociale

DNCA Finance soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'ONU et l'OCDE⁶ en matière d'environnement.

b) Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

DNCA Finance soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU⁷. La politique environnementale s'inscrit naturellement dans la contribution à l'atteinte de ces objectifs.

DNCA Finance a mis en place des outils de mesure de la contribution des entreprises aux ODD tenant compte de la capacité du secteur privé à offrir des solutions (produits et services) contribuant aux ODD et à leurs sous critères associés.

Dans ce contexte, plusieurs ODD ont été identifiés pour répondre à ces enjeux. Les ODD qui n'ont pas directement été retenus correspondent à des engagements ciblés pour les Etats et les organisations non gouvernementales.

Parmi les ODD identifiés, certains sont directement liés à l'environnement :

- ODD n°6 : Accès à l'eau salubre et l'assainissement
- ODD n° 7 : Recours aux énergies renouvelables
- ODD n°14 : Protection de la faune et de la flore aquatiques
- ODD n°15 : Protection de la faune et de la flore terrestres

c) Contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale

DNCA Finance accorde une attention toute particulière à l'objectif de lutte contre le changement climatique, en respect de l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Celui-ci vise à favoriser les actions en faveur de la transition énergétique et écologique, et plus généralement en faveur de la protection de l'environnement ; il incorpore la volonté d'aligner les portefeuilles d'actifs financiers avec la « trajectoire 2 degrés ».

L'objectif de la Commission Européenne⁸ est encore plus ambitieux, avec notamment la neutralité carbone en 2050 et une réduction d'au moins 55%, des émissions de GES par rapport à 1990.

⁶ « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017) (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf), « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) (https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) (<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>).

⁷ Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (peuple, prospérité, planète, paix, partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

⁸ « Un pacte vert pour l'Europe », Commission Européenne, https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

DNCA Finance affiche également la volonté de contribuer à la préservation de la biodiversité, en particulier en référence à la Convention sur la Diversité Biologique⁹, ainsi qu'aux objectifs de la Commission Européenne¹⁰.

d) Intégration des enjeux de durabilité, dont les risques climatiques, dans l'analyse du risque

La politique d'investissement responsable de DNCA Finance s'appuie sur la conviction qu'une gestion de long terme doit englober l'ensemble des risques et opportunités auxquels font face les émetteurs. L'analyse des risques et opportunités par DNCA Finance repose sur deux leviers : la « gestion des risques » et « l'identification des opportunités liées à la transition durable ».

Parmi ces risques et opportunités, les enjeux environnementaux occupent une place centrale, les risques physiques et de transition liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

2. Périmètre de la politique

La Politique environnementale de DNCA Finance est déployée sur l'ensemble des actifs gérés, à l'exception de la gestion privée et des portefeuilles pour lesquelles des contraintes externes (conditions d'un mandat de gestion par exemple) rendent l'application impossible.

3. Conditions d'application

L'application de la Politique environnementale s'effectue dans un cadre conditionné par certaines contraintes :

- La qualité des données ESG : les processus d'investissement et de gestion des risques de DNCA Finance reposent sur l'analyse de données externes fournies principalement par les émetteurs et les fournisseurs de données ESG. DNCA Finance a mis en place un premier ensemble de contrôles de la qualité des données ESG reçues de ses fournisseurs, ces contrôles ayant vocation à être complétés. Cependant, elle ne peut ni garantir l'exactitude de ces données ni remédier aux biais méthodologiques et culturels introduits par les fournisseurs de données
- La maturité des méthodologies : DNCA Finance est consciente des limites techniques dues à la maturité naissante des technologies d'analyse, notamment en matière de climat et de biodiversité. Elle opte pour une approche d'amélioration continue des processus ESG afin de pallier ces insuffisances

Aussi, DNCA Finance a opté pour le principe de progressivité dans le déploiement des politiques ESG, afin de permettre une application pragmatique et une intégration des enjeux ESG dans les maillons de sa chaîne de valeur.

⁹ <https://www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention>

¹⁰ « Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 », Commission Européenne, https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr

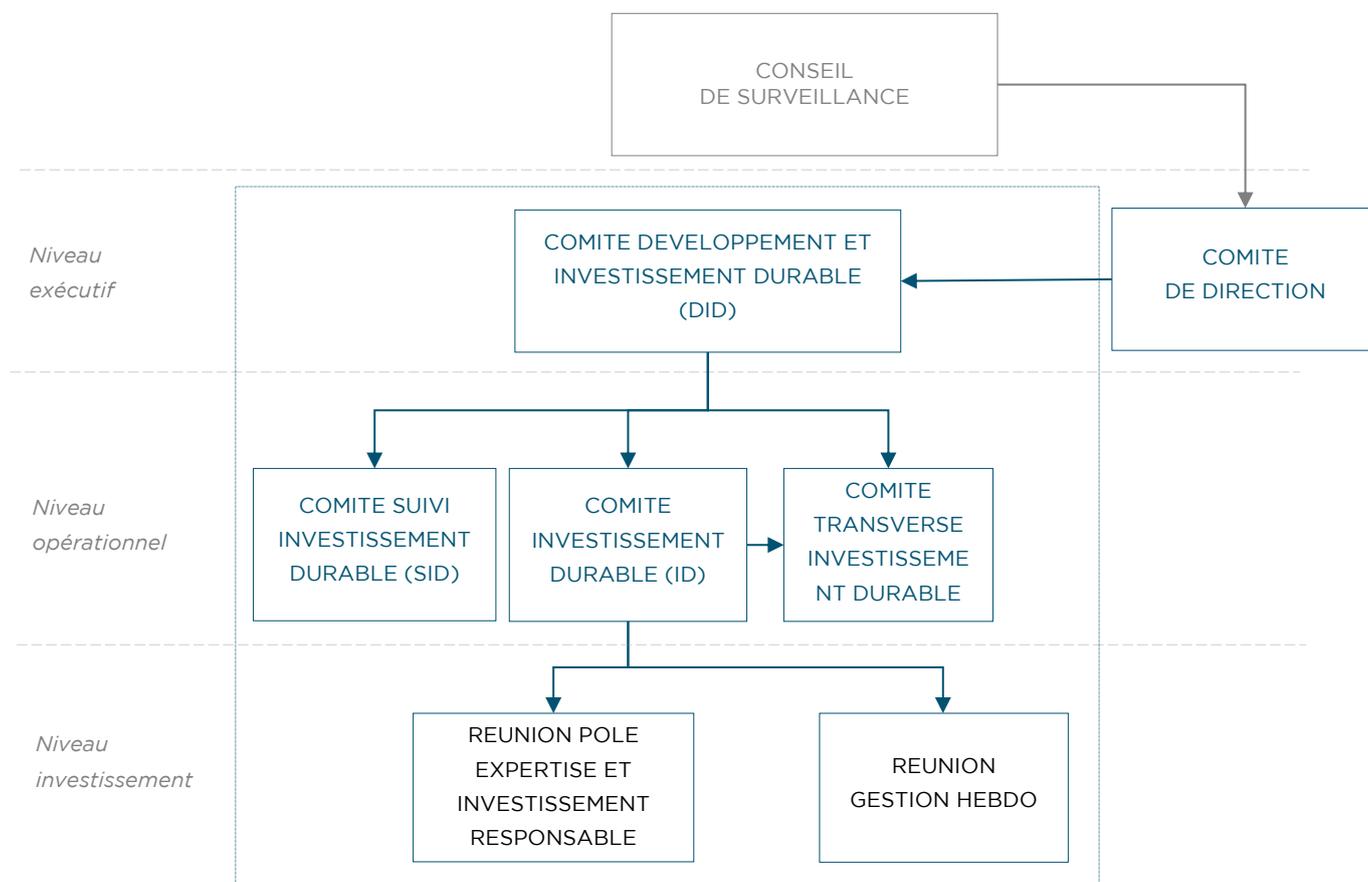
VI. GOUVERNANCE

1. Gouvernance ESG

DNCA Finance a adapté sa gouvernance pour mieux appliquer la Politique d'investissement responsable, dont la Politique environnementale est l'une des composantes.

La gouvernance ESG est ainsi constituée de plusieurs instances :

- Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)
- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)



a) Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques RSE et d'Investissement Durable de DNCA Finance, dont les orientations concernant le climat et la biodiversité, en cohérence avec les orientations ESG du Conseil de surveillance.

Il est composé des membres du Comité exécutif, du RCCI, du Responsable Gestion ISR, ainsi que les représentants des principales fonctions (pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...)

Ses principales missions sont de :

- Déterminer les orientations stratégiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et d'investissement responsable

- Traduire et prendre en compte les orientations des actionnaires de DNCA Finance en matière de responsabilité sociétale et d'investissement durable
- Arrêter les engagements RSE de DNCA Finance en tant qu'entreprise, notamment les engagements dans la fonction investissement
- Définir et faire évoluer les politiques ISR :
 - Développement durable et ses composantes
 - Investissement responsable et ses composantes :
 - Conception des politiques
 - Evolution des politiques
- Dresser le bilan de la mise en œuvre opérationnelle des politiques ISR sur l'année écoulée, en particulier au travers de la production des reportings associés (DPEF, rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.), et en tirer les enseignements pour réviser les orientations stratégiques / les politiques ISR

b) Comité Investissement Durable (Comité ID)

L'objectif du Comité ID est de définir, déployer et suivre les processus d'Investissement Durable. Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, d'un représentant par équipe de gestion, d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Ses principales missions sont de :

- Définir les processus ISR, incluant notamment :
 - Processus de notation des émetteurs privés
 - Processus de notation des émetteurs souverains
 - Processus de notation des matières premières
 - Processus d'exclusion
 - Processus de sélectivité ISR
 - Processus de gestion des risques en matière de durabilité
 - Processus de pilotage des incidences négatives
 - Processus de labellisation des fonds
 - Processus d'engagement et de vote
 - Processus de pilotage de la trajectoire climat
- Déployer et suivre les processus ISR :
 - Assurer le déploiement opérationnel des orientations stratégiques en matière d'Investissement Responsable du Comité de Développement et d'Investissement Durable (comité DID)
 - Piloter la température des portefeuilles selon la trajectoire décidée par le Comité DID
 - Faire l'état des lieux du déploiement des processus ISR et l'atteinte des objectifs fixés par le Comité DID
 - Arbitrer les propositions d'évolution des processus ISR des comités subordonnés
 - Soumettre les propositions d'évolution des politiques ISR au Comité DID

c) Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)

L'objectif du Comité SID est de suivre toutes les évolutions relatives à la politique d'exclusion et les incidences négatives identifiées.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, et à minima d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Ses missions principales sont de :

- Revoir la politique d'exclusion
- Valider et maintenir une traçabilité et une justification des évolutions qui sont apportées aux listes d'exclusion
- Suivre et piloter les incidences négatives identifiées

d) Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)

L'objectif du Comité TID est de définir, déployer et suivre les processus opérationnels soutenant et encadrant l'Investissement Durable.

Il est composé de la Direction des Opérations, du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, et des équipes risques, marketing, juridique, commercial, data, conformité, middle office. Ses principales missions sont de :

- Définir, cadrer et suivre le(s) projet(s) à mettre en place :
 - Définir les objectifs et la feuille de route
 - Définir le lotissement
 - Désigner les responsables des actions
 - Estimer la consommation de ressources nécessaires (temps, charges)
 - Définir le planning en fonction des objectifs et contraintes métiers
 - Suivre les actions et le respect des grands jalons
- Suivre et appuyer les processus opérationnels des équipes métiers, dont les points suivants déployés au niveau du comité Data :
 - Sourcing data ESG
 - Instruction des flux
 - Structuration des données ESG (dictionnaire de données / référentiel)
 - Contrôle de la qualité des données ESG
 - Diffusion de données ESG (du référentiel aux éventuels outils métiers)
- Remonter les informations nécessaires à la définition du bilan de la mise en œuvre opérationnelle des processus fonctionnels ID sur l'année écoulée, en particulier pour la production de reporting du type rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.

2. Comité des Risques

Le suivi des risques financiers liés à l'environnement, dont les risques physiques et de transition climatiques et de perte de biodiversité, est intégré au dispositif de gestion des risques de DNCA Finance (le suivi des risques financiers liés à la durabilité est déployé progressivement.).

Cette intégration des risques en matière de durabilité dans la gestion des risques de DNCA Finance répond aux attentes de l'Article 29 de la Loi Energie Climat et de son décret d'application du 28 mai 2021 (article 8).

Le Comité des Risques, organe central du dispositif de gestion des risques, se tient selon une périodicité semestrielle. Il est composé des trois dirigeants (le Gérant de la Société en Commandite Simple, le Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Opérations et le Directeur de la Gestion ou son représentant), de la Responsable du Département des Risques et du RCCI.

Le Comité des Risques a notamment pour objet :

- De présenter les évolutions de la politique de gestion des risques, des procédures et de la cartographie
- De dresser l'état d'avancement des recommandations issues de l'inspection et des audits
- De dresser un rapport sur les questions importantes liées aux risques de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie, de change, de liquidité, de valorisation et de durabilité
- De présenter un suivi des fonds en VaR, du backtesting et des stress tests
- D'effectuer un suivi des styles de gestion
- De prendre toute décision visant à régulariser une anomalie relevée par le Département des Risques et faisant l'objet d'une procédure d'escalade
- D'assurer le suivi des contraintes et des performances
- De superviser les processus de suivi des contraintes
- De suivre les risques de durabilité, réputationnels ou de controverse

VII. MOYENS DE LA POLITIQUE

1. Equipe et ressources humaines

Un pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable a été créé pour gérer et développer les activités suivantes :

- Réaliser l'analyse ESG des émetteurs, et valider l'analyse ESG effectuée, le cas échéant, par les autres équipes de gestion
- Développer et déployer le modèle d'analyse ESG propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis »)
- Piloter les processus d'investissement ISR et la gestion des fonds Article 9 SFDR
- Concevoir les reportings Investissement Responsable au niveau de la SGP (Article 29 Loi Energie Climat)
- Suivre les engagements de transparence : reporting extra-financier des fonds, code de transparence, mise-en-œuvre de la politique d'engagement, informations destinées aux clients, trajectoire Climat
- Piloter la labellisation des fonds ISR

Au 31/12/2024, le pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable était constitué de 7 ETPs, dont 4 gérants et 3 analystes ISR.

Par ailleurs, tous les gérants ont accès aux informations ESG à travers l'outil propriétaire ABA et peuvent les utiliser directement dans leur processus de gestion.

2. Outils

a) Outil propriétaire ABA

Nous attachons une importance particulière à développer des modèles propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Le modèle d'analyse ESG de DNCA Finance respecte ce principe et a pour objectif d'offrir une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction.

Les informations émanant des entreprises constituent la majeure partie des données utilisées. Le dialogue avec les dirigeants et les visites de site renforcent notre compréhension et représentent une source inestimable de valeur ajoutée.

Notre modèle est articulé autour de cinq piliers d'analyse indépendants et complémentaires communs à l'ensemble des stratégies :



*Objectifs de Développement Durable

L'objectif est de proposer une analyse détaillée apportant une valeur ajoutée à l'analyse financière traditionnelle. L'analyse aboutissant à la notation ABA de l'émetteur est réalisée exclusivement en interne sous le contrôle du pôle de gestion et d'expertise l'équipe Investissement Responsable. et s'appuie sur les données émanant des émetteurs.

Cette analyse n'intègre aucune notation issue d'agences externes.

Au-delà du module sociétés de l'outil ABA qui concentre l'essentiel des analyses présentes dans l'outil, trois modules supplémentaires sont venus le compléter :

- Module ABA Quant : Dans l'objectif de couvrir des univers d'investissement plus large pour les fichiers de sélectivité, ABA intègre une note quantitative (ABA Quant) calculée mensuellement pour chaque société. Contrairement à la note ABA mentionnée plus haut, cette note se base sur des données de prestataires externes (MSCI) et permet d'analyser automatiquement les

entreprises non encore suivies par le pôle de gestion et d'expertise l'équipe Investissement Responsable, et de donner une première idée du comportement ESG de l'entreprise.

- Module Pays : L'objectif de cette notation qualitative est d'évaluer de manière automatisée et systématique l'ensemble des émetteurs publics (Etats) selon le modèle propriétaire de DNCA Finance.
- Module Matières Premières : Ce module vise à répondre aux besoins de l'expertise Matières Premières de DNCA lancée début 2024.

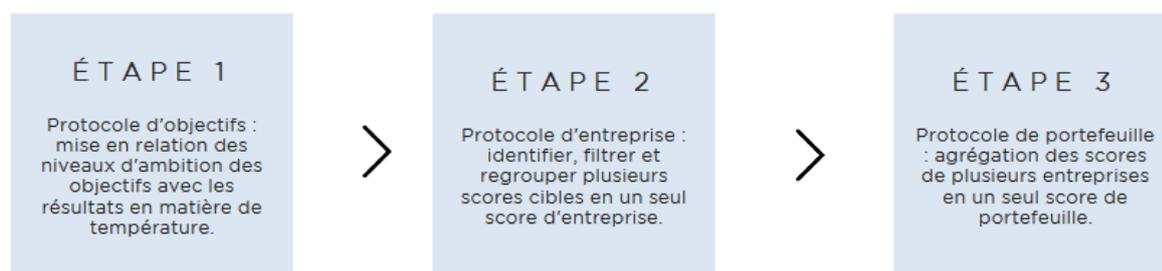
b) Outil de calcul et de diffusion de température induite des portefeuilles « Température »

En 2019, DNCA Finance a développé un modèle d'analyse climatique des émetteurs, appuyé sur les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), les scénarios énergétiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de l'IPCC et l'initiative Science Based Targets (SBTi).

En effet, DNCA Finance utilise les scores de température du Carbon Disclosure Project (CDP) pour piloter la trajectoire de température de ses investissements. La base de données des scores de température du CDP fournit une trajectoire de température pour près de 4000 entreprises, basées sur leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et couvrant la chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3)¹¹ de chaque entreprise. Cette méthodologie a été sélectionnée en ligne avec la philosophie de DNCA Finance de ne s'appuyer que sur les données d'entreprises pour produire ses propres analyses.

La méthodologie des scores de température du CDP est l'une des méthodologies de l'initiative Science Based Target officiellement utilisées pour permettre aux investisseurs de fixer des objectifs de réduction des émissions de GES pour leurs portefeuilles d'investissement (SBTi pour les institutions financières).

Le CDP divise sa méthodologie en trois étapes :



Source : Méthodologie d'évaluation des températures du CDP/WWF

Ainsi, afin de convertir les objectifs de réduction des émissions de GES en score de température, des scénarios sont définis. Le CDP utilise la base de données 1,5°C de l'Integrated Assessment Modelling Consortium (IAMC) composé de plus de 400 scénarios. Il y sélectionne les scénarios plus pertinents en excluant ceux qui reposent sur une quantité importante de capture et stockage de GES.

Le CDP part du principe qu'il existe une relation linéaire entre l'évolution des indicateurs d'objectifs communs (par exemple : les émissions absolues, l'intensité carbone par rapport au chiffre d'affaires ou au produit vendu) sur des périodes spécifiques correspondant aux horizons de définition des objectifs des entreprises et le réchauffement climatique résultant en 2100.

Dans ce cadre, DNCA Finance a développé « ABA Temp », un outil d'agrégation des scores de température induite du CDP au niveau des portefeuilles et de diffusion de cette température aux équipes de gérants et d'analystes financiers. Ainsi, les équipes en charge des investissements ont accès à un tableau de bord de la température des portefeuilles. Cet outil donne la possibilité aux gérants d'analyser la température de leurs portefeuilles et d'intégrer cette dimension dans leurs décisions d'investissement.

¹¹ Les « scopes » sont définis par le GHG Protocol. Scope 1 : gaz à effet de serre (GES) émis directement par l'entreprise lors de son activité, Scope 2 : GES émis par la consommation d'énergie, Scope 3 : émissions indirectes (scope 3 amont : chaîne d'approvisionnement ; scope 3 aval : clients et distributeurs)

Depuis 2024, l'outil « ABA Temp » est partiellement intégré au sein de l'outil « Front », un outil de calcul et de simulation d'indicateurs extra-financiers, utilisé par les gérants dans le cadre du processus d'investissement. A terme, l'outil « Front » doit remonter l'ensemble des informations extra-financières, dont les analyses ABA et les données de température, et devenir l'unique interface pour les gérants.

3. Approvisionnement en données ESG

Dans le cadre de son approche d'investissement responsable, DNCA Finance précise que les données utilisées dans son modèle de notation propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis ») sont exclusivement issues des informations publiques fournies par les émetteurs. Ces données sont auditées, publiées, et reflètent la réalité opérationnelle des entreprises. Ainsi, l'ensemble de la méthodologie de notation ESG appliquée par DNCA Finance aux émetteurs privés repose sur des données réelles, à l'exclusion de toute donnée estimée ou modélisée. L'utilisation de données estimées intervient uniquement lorsque celles-ci sont issues de prestataires externes spécialisés (tels que MSCI, CDP ou équivalents) et concerne des cas spécifiques tels que l'élaboration des listes d'exclusion (normatives ou sectorielles) ou le calcul de la trajectoire climat de DNCA Finance, comme présenté notamment dans le Rapport Pressions Environnementales. Cette démarche témoigne d'un engagement à la fois en faveur de la transparence et de la rigueur dans l'intégration des critères ESG au sein des processus d'investissement.

Afin de répondre aux principes de sa politique d'investissement responsable et aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance s'est dotée de fournisseurs externes de données ESG et met en œuvre un projet d'enrichissement de ses processus, en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, et les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation « ABA Quant » appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement)
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG

L'intégration de ces données dans le système d'information a été mise en œuvre et celles-ci seront progressivement incorporées dans les processus de contrôle, prévus en 2025.

Prestataires utilisés :

PRESTATAIRE	DONNEES
MSCI	Données brutes Indicateurs d'incidences négatives (PAI) Controverses Var Climat (utilisation à venir)
ISS Ethic	Controverses
CDP	Empreinte Carbone Consommation de l'eau Usage des sols

Dans le cadre de son approche d'investissement responsable, DNCA Finance précise que les données utilisées dans son modèle de notation propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis ») sont exclusivement issues des informations publiques fournies par les émetteurs. Ces données sont auditées, publiées, et reflètent la réalité opérationnelle des entreprises. Ainsi, l'ensemble de la méthodologie de notation ESG appliquée par DNCA Finance aux émetteurs privés repose sur des données réelles, à l'exclusion de toute donnée estimée ou modélisée.

L'utilisation de données estimées intervient uniquement lorsque celles-ci sont issues de prestataires externes spécialisés (tels que MSCI, CDP ou équivalents) et concerne des cas spécifiques tels que l'élaboration des listes d'exclusion (normatives ou sectorielles) ou le calcul de la trajectoire climat de DNCA Finance, comme présenté notamment dans le Rapport Pressions Environnementales. Cette démarche témoigne d'un engagement à la fois en faveur de la transparence et de la rigueur dans l'intégration des critères ESG au sein des processus d'investissement.

En 2025, DNCA Finance complète le dispositif par des informations (newsflow) en provenance de Dow Jones Factiva.

VIII. STRATEGIE

1. Stratégie d'alignement de l'Accord de Paris

Lors de la publication du document « Trajectoire Climat » en 2021, DNCA Finance s'est positionnée comme acteur de la lutte contre le changement climatique et de l'alignement avec l'Accord de Paris et la limitation du réchauffement des températures à 2° d'ici l'année 2100.

DNCA Finance a volontairement adopté une démarche qualitative et pragmatique, en privilégiant la qualité des mesures et l'appropriation des technologies d'analyse avant la détermination précise d'objectifs quantitatifs.

Les objectifs de DNCA Finance sont ainsi de plusieurs sortes :

- Objectifs à court terme (2024-2025)
- Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 - 2040)
- Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030)
- Ambitions à long terme (2050)

a) Objectifs à court terme (2024-2025)

DNCA Finance souhaite approfondir les méthodologies de mesure et d'analyse des données liées au réchauffement climatique :

- Mesure des empreintes carbone y compris sur le scope 3
- Méthodologie de calcul des températures induites à partir des émissions carbone
- Couverture progressive de l'analyse des plans de transition des émetteurs dans ABA, pour les fonds ayant le label ISR et pour les émetteurs en vigilance renforcée tel que défini par le référentiel V3 du label ISR
-

Par ailleurs, DNCA Finance intègre d'ores et déjà les enjeux climatiques dans sa « Politique d'engagement » : dialogue avec les entreprises, soutien des résolutions climat.

Les objectifs de DNCA Finance à court terme (2024) étaient ainsi :

	Objectifs	Atteinte 2024	Reconduction 2025
	- Amélioration de la couverture de données	Continu	Objectif reconduit
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises les plus « mauvais contributeurs » en termes d'évaluation de la température induite	Réalisé	Objectif reconduit
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises sans objectif climat et représentant la plus grande exposition en termes d'actifs sous gestion	Réalisé	Objectif <u>non</u> reconduit
	- Couverture progressive de l'analyse des plans de transition des émetteurs dans ABA, pour les fonds ayant le label ISR et pour les émetteurs en vigilance renforcée tel que défini par le référentiel V3 du label ISR	-	Nouvel objectif 2025
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises n'ayant pas adopté le cadre de la TNFD pour leurs impacts biodiversité	Réalisé	Objectif reconduit
	- Soutien des résolutions "Say on Climate"	Réalisé	Objectif reconduit
	- Mise en place d'outils de gestion pour atteindre les objectifs à moyen terme	Continu	Objectif reconduit
	- Etat des lieux sur les émissions carbonées des émetteurs publics	Réalisé	Objectif <u>non</u> reconduit
	- Exclusions des investissements exposés au charbon, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires	Réalisé	Objectif reconduit
	- Exclusions des investissements exposés à la production de pétrole et de gaz non conventionnels, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires	Réalisé	Objectif reconduit

b) Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 - 2040)

	Objectifs	Atteinte 2024
	- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2027	Objectif atteint en 2024
	- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE	Trajectoire conforme
	- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040 pour les pays en dehors de l'OCDE	Trajectoire conforme
	- Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030	Trajectoire conforme
	- Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040	Trajectoire conforme

c) Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030)

	Objectifs	Atteinte 2024
	- L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance inférieur à 2,2°C, selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2 (l'année de référence pour DNCA Finance est 2020, l'indice moyen de réchauffement de la température était alors de 2.5°) (voir graphique ci-dessous).	Aligné
	- DNCA Finance s'engage à intégrer le scope 3 de l'ensemble de ses participations, une fois ce dernier disponible et standardisé. A cette échéance, DNCA Finance se réservera le droit d'ajuster ses objectifs. Dans l'intervalle, DNCA Finance apportera tout commentaire qualitatif pour le suivi de ces objectifs.	En cours de réalisation
	- Les objectifs s'entendent à périmètre constant tel que défini dans la présente politique.	

d) Ambitions à long terme (2050)

	Objectifs
	- L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance inférieur à 2°C (l'année de référence étant 2020, avec une température observée de 2.5°), selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2.

Ces objectifs seront analysés régulièrement par DNCA Finance, notamment lors de la production du rapport annuel « Pressions environnementales ». Dans ce cadre, DNCA Finance s'assurera de son

alignement avec la trajectoire climat, analysera les écarts le cas échéant, et adaptera les mesures adéquates.

2. Stratégie d'alignement aux objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique

La 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Parmi eux, les cibles emblématiques à 2030 : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

DNCA Finance s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité fixés.

a) Objectifs à court terme

DNCA Finance se concentre dans un premier temps sur les méthodologies et les données :

	Objectifs	Atteinte 2024	Reconduction 2025
	- Compréhension et maturité des indicateurs sélectionnés concernant la biodiversité	Réalisé	Objectif <u>non</u> reconduit
	- Identification des objectifs prioritaires et des indicateurs associés	Réalisé	Objectif <u>non</u> reconduit
	- Mise en place des outils pour évaluer l'emprunte biodiversité des portefeuilles en testant le calcul des indicateurs MSA et PDF	-	Nouvel objectif 2025
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises n'ayant pas adopté le cadre de la TNFD pour leurs impacts biodiversité	Réalisé	Objectif reconduit
	- Dialogue avec au moins 2 entreprises identifiées pour l'exemplarité de leurs pratiques concernant les impacts biodiversité	-	Nouvel objectif 2025

DNCA Finance intègre pour certains enjeux liés à la biodiversité dans son outil d'analyse propriétaire ABA, à la fois dans la notation « Risque de responsabilité » et dans la notation « Transition Economique Durable ».

Enfin, les atteintes à la biodiversité sont l'un des enjeux de la Politique d'engagement de DNCA Finance

b) Objectifs biodiversité : principes stratégiques

Dans un contexte d'un manque de données harmonisées et de standardisation des méthodologies, DNCA Finance ne fixe pas à ce jour d'objectifs à 2030 mais inscrit sa réflexion et sa recherche sur l'érosion de la biodiversité dans le contexte de la contribution :

- Aux ambitions proposées dans le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 de la Convention pour la Diversité Biologique (<https://www.cbd.int/article/draft-1-global-biodiversity-framework>)
- A la stratégie de la Commission Européenne
- A la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) (faire un renvoi vers la partie X.B du Rapport Art 29)
- Au respect des limites environnementales globales (<https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundarie>)

IX. DECLINAISONS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1. Principes de fonctionnement

Pour la Politique environnementale comme pour l'ensemble de ses politiques ESG, DNCA Finance adopte un principe d'amélioration continue :

- Définition d'objectifs
- Définition d'indicateurs
- Etablissement du résultat de ces indicateurs, et comparaison par rapport aux objectifs
- Révision de la stratégie en fonction des résultats

Par ailleurs, DNCA Finance participe à plusieurs initiatives en lien avec la Finance Durable et groupes de travail et est en veille active vis-à-vis des pratiques de place, nouvelles technologies, analyses, nouveaux indicateurs, etc. afin d'améliorer sa Politique et de mieux répondre aux enjeux ESG, notamment vis-à-vis de l'alignement des portefeuilles sur les objectifs internationaux, climat et biodiversité.

2. Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance

a) Indicateurs bruts

1) Indicateurs liés au climat

Les indicateurs suivis par DNCA Finance sont :

- Emissions de CO2 (en tonne d'équivalent CO2 par an) en absolu et en million d'euros investis
- Température implicite (en score de température)

Les indicateurs suivis sont agrégés au niveau du portefeuille de la manière suivante :

- Emissions de CO2 scope 1 + 2 (en tonne d'équivalent CO2 par an par million d'euros investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Emission scope 1 + 2}_i$$

- Température implicite
 - Dans sa méthodologie, le CDP et le WWF proposent et comparent sept méthodes de pondération différentes pour agréger les scores de température des entreprises au niveau du portefeuille ou de l'indice (étape 3).
 - DNCA Finance a sélectionné deux d'entre elles : le score de température pondéré par les émissions détenues par les entreprises (Enterprise Owned Temperature Score, EOTS) et le score de température pondéré des poids du portefeuille (Weighted Average Temperature Score, WATS).
 - Pour la méthode WATS, les scores de température sont pondérés par les poids du portefeuille. En d'autres termes, le score agrégé du portefeuille est la moyenne pondérée des scores de température individuels. Même si cette approche est simple et favorise l'harmonisation des méthodes, elle ne tient pas compte des émissions de GES. Par conséquent, l'exposition aux entreprises à fort impact n'est donc pas lisible avec cette approche.
 - Pour la méthode EOTS, les scores de température sont pondérés par la part des émissions détenues dans le total des émissions détenues. Cela signifie que le score agrégé est la moyenne pondérée, par les émissions détenues, des scores de température individuels. Les émissions détenues sont calculées par rapport à la part détenue de la valeur de l'entreprise (VE). Malgré le fait que cette méthode soit plus compliquée à calculer que la précédente car elle nécessite des données financières supplémentaires sur l'entreprise, cette méthode intègre les émissions de GES dans le calcul et permet de refléter plus correctement l'exposition aux entreprises à fort impact.

Score de température pondéré par les émissions détenues (EOTS)	Les scores de température sont pondérés par la part des émissions détenues dans le total des émissions (scope 1 et 2) détenues.	$\sum_n^i \left(\left(\frac{\text{Valeur de l'investissement}_i \times \text{Emissions carbone}_i}{\text{Totales émissions de l'entreprise détenues}} \right) \times TS_i \right)$ <p>TS : score de température</p>
Score de température pondéré des poids du portefeuille (WATS)	Les scores de température sont pondérés par les poids du portefeuille.	$\sum_n^i (\text{Poids du portefeuille}_i \times \text{Score de température}_i)$

2) Indicateurs liés à la biodiversité

A court terme, DNCA Finance retient des indicateurs de pressions sur biodiversité issus du CDP :

- Consommation d'eau (en mégalitre par an)
- Usage du sol pour production agricole / forestière (en hectare par an)

DNCA Finance est conscient des faibles taux de couverture que peuvent avoir les indicateurs de biodiversité notamment ceux fournis par le CDP sur la consommation d'eau et l'usage du sol. DNCA Finance utilisera la période d'observation et d'appropriation des méthodologies et des données disponibles pour étudier l'intégration d'indicateurs complémentaires d'empreinte sur la biodiversité. Les indicateurs suivis sont agrégés au niveau du portefeuille de la manière suivante (pondération selon la part de la valeur d'entreprise détenue dans le portefeuille) :

- Consommation d'eau (en mégalitre par an par million d'euros investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Consommation d'eau}_i$$

- Usage du sol pour production agricole / forestière (en hectare par an par million d'euros investis)

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \times \text{Usage du sol}_i$$

3) Autres Indicateurs de suivi des risques

DNCA Finance utilise de nombreux autres indicateurs ESG fournis par les différents fournisseurs de données, comme :

- Expositions sectorielles des émetteurs (énergies fossiles, etc...)
- Autres données brutes (émissions de CO2, réserves combustibles fossiles...)

b) Notations et sous score

1) Notation « Risque de responsabilité » des émetteurs privés

DNCA Finance a développé un outil de notation propriétaire ABA « Above and Beyond Analysis », décrit au chapitre VII-2-a (lien à indexer).

L'un des 4 piliers d'analyse est la responsabilité environnementale qui se décline selon les 4 sous-piliers suivants :

- Impact Biodiversité & Externalités
- Management Environnemental
- Politique Climat & Efficacité Energétique
- Régulation & Certification

L'analyse de chaque thème résulte d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs.

La notation « Risque de responsabilité » est réalisée par les analystes de DNCA Finance sur une base continue. L'analyse des piliers « Dialogue » et « Controverse », ci-dessous, permet de compléter cette notation « Risque de responsabilité » en fonction des alertes et de l'actualité.

2) Indicateurs appuyés sur les scores ESG des émetteurs souverains :

Pour améliorer le risque ESG des émetteurs souverains, DNCA Finance s'appuie sur l'agence de notation ISS depuis 2022.

L'analyse ESG d'ISS sur les souverains (« ISS ESG Country Rating ») permet d'une part de compléter l'analyse financière par des informations extra-financières ayant potentiellement un impact sur la solvabilité des émetteurs souverains, et d'autre part de mesurer la performance ESG des investissements dans ces émetteurs.

ISS utilise plusieurs types de données en amont de la détermination des scores ESG :

- Données quantitatives : Banque Mondiale, Food and Agriculture Organization (FAO), Agence Internationale de l'Energie (AIE), instituts de recherche internationale comme le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)
- Scores, résultats quantitatifs d'analyses par des ONG internationales comme Germanwatch, International Trade Union Confederation (ITUC), Tax Justice Network or Transparency International
- Données qualitatives sur la base de rapports: « World Social Protection Report » (OIT), « Finding on the Worst Forms of Child Labor » (US Department of Labor), « Country Reports on Human Rights Practices » (US Department of State), « Report on Death Sentences and Executions » (Amnesty International)

A ce titre DNCA Finance a enrichi le modèle d'analyse ABA existant pour les émetteurs publics par l'utilisation de données brutes et de sous-scores ESG fournis par ISS.

3) Notation « Risque de responsabilité » pour les matières premières :

La note « Risque de responsabilité » au sein du module Matières Premières de ABA repose sur les trois piliers suivants :

- Pilier « Environnemental » : il est calculé en approche bottom-up (50% de la note) et top-down (50% de la note). En bottom-up, l'équipe Matières Premières suit 3 critères : émissions de CO₂, Consommation d'eau, Tailing Waste) et utilise des données quantitatives issues de rapports d'agences, associations, instituts gouvernementaux ou non. L'équipe procède à une normalisation de ces critères, en relatif à l'univers d'investissement étudié, pour obtenir une note environnementale bottom-up entre 0 et 10. Le résultat, pour chaque critère, est ainsi reporté dans le modèle ABA. Le calcul de la note environnementale top-down est calculé sur la base du poids des pays producteurs dans la production mondiale de la matière première en question et leur note environnementale respective (reprise du module ABA Pays).
- Pilier « Social » et pilier « Gouvernance » : les notes sociales et gouvernance sont remontées en top down, sur la base du poids des pays producteurs et leur note sociale et sociétale respective (reprises du module ABA Pays).

L'agrégation des trois notes ainsi obtenues sur chacun des piliers permet d'obtenir une note de risque de responsabilité. La pondération est de 60% pour le pilier Environnemental, et de 20% pour chacun des deux autres piliers.

c) Controverses : Indicateur de controverses suivies dans l'outil ABA

Le pilier Controverse d'ABA permet de suivre le niveau de controverse des émetteurs en reprenant la typologie utilisée dans l'analyse « Risque de responsabilité » : controverses actionnariales, controverses environnementales, controverses sociales et controverses sociétales.

Les controverses sont issues de l'analyse des informations par DNCA Finance grâce à son modèle propriétaire. Un screening quotidien des informations ciblées est réalisé (liste de mots clés) par l'intermédiaire d'un algorithme et d'une ressource humaine dédiée. Par ailleurs, cette analyse est complétée de données externes (agences de notation et recherches brokers).

L'objectif est de mettre en adéquation les principes édictés par les émetteurs et la réalité observée ainsi que de constituer une base d'alertes pour les gérants. Chaque controverse, classée selon le thème (actionnarial, social, environnemental et sociétal), fait l'objet d'une analyse complète et d'un compte rendu. À l'issue de ce travail, les controverses sont distinguées selon leur niveau de gravité pour obtenir un score de 1 à 4 (4 étant le pire des scores).

DNCA Finance utilise cette analyse comme un indicateur avancé lorsqu'elle est tangible et non comme un outil de sanction systématique. En effet, la dimension internationale des émetteurs et la profusion

des informations obligent dans chaque situation à distinguer les cas isolés des alertes majeures. Pour autant, une succession de cas isolés peut par exemple témoigner d'une infraction généralisée à l'échelle de toute l'entreprise.

Le score de chaque controverse vient appliquer une décote plus ou moins importante (de 10 à 50%) à la notation de chaque pilier (actionnarial, social, environnemental et sociétal) et au « Risque de Responsabilité » ABA.

d) Exposition aux risques physiques et de transition liée au climat et à la biodiversité

Le changement climatique peut entraîner des conséquences directes ou indirectes sur la performance économique et financière des entreprises, Etats ou organisations.

DNCA Finance procède depuis 2024 au reporting d'un indicateur de VAR Climat, fournis par MSCI, pour certains fonds¹². Le modèle Climate VaR de MSCI mesure l'impact potentiel de différents scénarios climatiques sur la valorisation des entreprises en portefeuille. La VaR climatique indique, en points de pourcentage, quel pourrait être l'impact potentiel des effets du changement climatique sur la valeur d'entreprises (EVIC), sur l'horizon 2100. Il intègre 3 types d'impacts du changement climatique:

- Les risques politiques : dans quelle mesure une entreprise pourrait être impactée par des décisions politiques (réglementation) visant à réduire les émissions de GES. MSCI effectue cette analyse en se référant à une analyse quantitative détaillée des politiques climatiques existantes, ainsi qu'à plusieurs scénarios climatiques élaborés par des instituts de recherche sur le climat mondial.
- Les opportunités technologiques : dans quelle mesure une entreprise peut bénéficier de la transition vers une économie à faible émission de carbone en proposant de nouveaux produits et services à faible émission de carbone. Pour cette analyse, MSCI utilise des ensembles de données uniques sur les revenus actuels à faible teneur en carbone ainsi que les brevets à faible teneur en carbone détenus par les entreprises.
- Les risques et opportunités physiques : dans quelle mesure une entreprise peut être impactée par des destructions d'actifs ou des interruptions d'activité liés au changement climatique. Le modèle intègre à la fois les risques chroniques (changements progressifs des températures, des précipitations, des chutes de neige et du vent) et les risques aigus (inondations côtières et cyclones tropicaux) ; l'emplacement spécifique des installations des entreprises est pris en compte.

Pour les trois types d'impacts, le modèle calcule les estimations des coûts et des revenus futurs en fonction du scénario et de l'entreprise, puis applique la modélisation financière pour en déduire les impacts sur la valorisation de l'entreprise.

Les risques financiers spécifiquement liés à la perte de biodiversité sont encore très difficiles à mesurer dans l'état actuel des connaissances, de la technologie, des données et des moyens d'analyse disponibles. Pour cette raison, dans l'attente de progrès sur les méthodes de mesure et de pilotage des risques financiers liés à la biodiversité, DNCA Finance a choisi de ne pas utiliser d'indicateurs spécifiques à court terme.

Cependant, DNCA Finance :

- Intègre l'impact des émetteurs sur la biodiversité et les externalités dans son analyse « Risque de responsabilité » d'ABA.
- Calcule les indicateurs d'empreinte sur la biodiversité (voir IX.2 -Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance).

¹² Fonds dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros ainsi que les fonds article 9 SFDR

3. Dispositif d'intégration des informations dans le processus d'investissement et de gestion des risques

a) Mécanisme de diligence raisonnable des incidences négatives sur le climat et la biodiversité

DNCA Finance dispose d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consiste à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts sur le climat et la biodiversité) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Ce mécanisme est notamment conforme à celui décrit dans le guide de l'OCDE « Responsible business conduct for institutional investors – Key considerations for due diligence under the OECD Guidelines for Multinational Enterprises », 2017.

- Dans ce cadre, DNCA Finance prévoit de mettre en place (à horizon fin 2026) des tableaux de bords à disposition des gérants et communiqués aux membres du Comité de Suivi Investissement Durable. Ils reprennent notamment les indicateurs décrits au chapitre IX.2 - Principaux indicateurs sélectionnés par DNCA Finance).

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour les fonds pour lesquels DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : consommation d'eau et usage du sol

Pour atteindre les objectifs d'incidences négatives, DNCA Finance peut agir selon plusieurs canaux :

- Via les décisions d'investissement (analyse, investissement, allègement, renforcement, désinvestissement)
- Via la politique d'exclusion
- Via la politique d'engagement, avec dialogue et action auprès de la direction de l'entreprise

b) Dispositif d'alertes et utilisation des indicateurs

1) Suivi de l'ensemble des expositions

Des tableaux de bord reprenant les expositions des portefeuilles aux indicateurs sélectionnés sont actualisés régulièrement et utilisés par l'ensemble des gérants.

2) Dispositif d'alertes

DNCA Finance est en cours de développement d'un d'un dispositif d'alertes reposant sur le comportement d'indicateurs ESG (avec une cible à fin 2025).

Ces alertes, dont le seuil de déclenchement et le type dépendent de la stratégie du portefeuille, peuvent s'appuyer par exemple sur :

- La variation de la note « Risque de responsabilité » et/ou franchissement d'un certain seuil (en fonction des stratégies de gestion)
- Le franchissement de scores de controverses, intégrant leur gravité et/ou leur fréquence
- L'exposition à certaines typologies d'énergies fossiles et/ou sectorielles exprimées dans la Politique d'Exclusion DNCA

Dans un second temps, des alertes sur la VaR climat sont envisagées (variation et/ou franchissement de limites ; en fonction des stratégies de gestion).

3) Intégration dans le processus de gestion

En fonction de l'évolution des expositions et des alertes, les gérants peuvent être amenés à ajuster les décisions d'investissement de la façon suivante, selon les stratégies de gestion :

- Entamer ou accélérer un processus d'engagement (voir IX.5 Lien avec la politique d'engagement)
- Revoir les hypothèses du cas d'investissement
- Ajuster le poids de la position

4) Constitution d'une liste de « worst offenders »

DNCA Finance a mis en place une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d'un point de vue responsabilité sociétale. Cette liste est établie à partir de controverses majeures, dont les violations des principes du Pacte Global des Nations Unies, après analyse des membres du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable et avec validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).

La détention d'un titre sur un émetteur inscrit sur la liste « worst offenders » s'inscrit dans les modalités définies dans la Politique d'exclusion de DNCA. Dans ce cadre, des contraintes pré-trade bloquantes et post-trade sont paramétrées dans les outils et le titre est, le cas échéant, désinvesti le plus rapidement possible, en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des porteurs.

5) Intégration dans le dispositif de gestion des risques

DNCA Finance intègre le risque de durabilité dans son dispositif de contrôle des risques financiers (au fur et à mesure de la disponibilité des données), via des tableaux de bord, présentés aux Comités des Risques, tel que décrit dans la Politique de Gestion des Risques (« Risk Management Policy »), en indiquant les éléments suivants :

- Description des risques environnementaux
- Caractérisation des risques
- Segmentation des risques environnementaux, dont :
 - Risques physiques : exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité
 - Risques de transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, y compris risques de contentieux ou de responsabilité
- Risques sociétaux
- Risques de gouvernance

6) Limites d'exposition

En fonction des stratégies de gestion et des engagements des différents portefeuilles, des limites sur des indicateurs ESG sont progressivement mises en place dans les prospectus, la Politique d'exclusion et dans le dispositif de limites internes - par exemple :

- Note minimale « Risque de responsabilité »
- Exposition maximale à certains secteurs
- Limite de VAR Climat (à venir)
- Empreinte carbone supérieure à celle de l'indice de référence

Conformément aux procédures internes de DNCA Finance encadrant le suivi des contraintes (réglementaires et statutaires) et le suivi des limites internes, un seuil d'alerte peut être défini afin d'anticiper le risque de dépassement de la limite, afin de permettre au gérant d'ajuster et d'anticiper l'évolution son du portefeuille.

c) Synthèse de l'utilisation des indicateurs

Type	Exemples d'indicateurs	Source	Commentaire exemples /	Processus d'investissement	Gestion des incidences négatives	Intégration au dispositif de contrôle de risques
Données brutes	Indicateurs empreinte carbone (émissions, intensité...)	Agences de notation	Tonnes d'équivalent CO2 des entreprises ou organisations investies, brut, rapportées aux investissements ou au chiffre d'affaires	✓	✓	
	Température induite	Agences de notation	Température induite par les émissions d'équivalent CO2	✓	✓	
	Consommation d'eau	Agences de notation	Consommation d'eau en megalitres par million investi	✓	✓	
	Exposition sectorielle	Agences de notation	Exposition au charbon thermique, mesurée en % du chiffre d'affaires	✓	✓	
Notations	Score « Risque de responsabilité » environnementale	DNCA Finance	Etabli par les analystes de DNCA Finance à partir de 4 piliers (responsabilité actionnariale, responsabilité environnementale, responsabilité sociale, responsabilité sociétale) Note qualitative (analyse approfondie par DNCA Finance) ou quantitative (sur la base d'indicateurs bruts uniquement)	✓		✓
	Notation « ISS ESG Country Rating », pilier environnemental	Agences de notation	Notation des émetteurs souverains	✓		✓
Controverses	Controverses sur l'environnement suivies dans ABA	DNCA Finance	Controverses dans le domaine de l'environnement, appuyées sur les fournisseurs de données ou sur la recherche de DNCA Finance, intégrées dans l'outil ABA	✓		✓
	Controverses	Agences de notation	Controverses sur l'environnement	✓		✓
VAR	VAR Climat	Agences de notation	VAR Climat afin de mesurer la perte potentielle (en %) liée aux risques climatiques physiques ou de transition (technologiques et réglementaires)	✓		✓

4. Lien avec la politique d'exclusion

La politique d'exclusion de DNCA Finance contribue directement à la politique environnementale, en évitant les émetteurs les plus contributeurs au changement climatique et à la détérioration de la biodiversité, ainsi qu'en protégeant les portefeuilles concernés contre les risques financiers liés à certaines thématiques ESG (exemple : exposition au secteur de production de charbon thermique, etc.).

La « Politique d'Exclusion de DNCA Finance », disponible sur le site internet, détaille :

- Les exclusions de l'armement controversé (pour l'ensemble des fonds de DNCA Finance)

- Les exclusions sectorielles (ou les expositions sectorielles maximales), selon les stratégies de gestion. Ces secteurs peuvent être notamment :
- - La production de tabac
 - La génération d'électricité à base d'énergie fossile
 - La production d'hydrocarbures non conventionnels
 - Les exclusions liées aux infractions au Pacte Global des Nations Unies

L'application des principes de la politique environnementale peut conduire à la modification de la politique d'exclusion.

5. Lien avec la politique d'engagement

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique d'engagement ». Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques
- De bénéficier d'une compréhension fine de la stratégie de l'entreprise et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion du risque en matière de durabilité pour DNCA Finance. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur

a) Le dialogue avec les émetteurs

En tant que gérant de conviction, DNCA Finance considère qu'il est fondamental de rencontrer très régulièrement les émetteurs dans lesquels elle investit ou envisage d'investir. C'est le cas pour l'analyse financière comme l'analyse ISR. Ces réunions permettent notamment de questionner la direction de l'entreprise sur sa stratégie et dans quelle mesure sa mise en œuvre intègre les intérêts de toutes les parties prenantes. Ces discussions fournissent une image très pertinente du degré d'intégration réel des enjeux ISR et de la culture d'entreprise.

Les informations obtenues durant ces rencontres apportent une contribution significative à la qualité et à la réactivité de notre recherche ISR.

Le nombre de contacts avec les émetteurs est décrit dans le Rapport d'Engagement de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/isr/Rapport%20d%27engagement%20et%20Rapport%20de%20vote%202021.pdf>)

Un focus particulier est mis sur l'engagement en lien avec le climat. DNCA Finance identifie les 10 émetteurs les plus contributeurs à son empreinte carbone et les 10 émetteurs les moins transparents et initie une démarche d'engagement avec ces émetteurs.

b) L'engagement actionnarial ou investisseur

Convaincue que l'amélioration des pratiques des émetteurs dans lesquels nous investissons contribue à protéger la valeur des portefeuilles, DNCA Finance a mis en place une démarche d'engagement visant à encourager une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les émetteurs. De manière plus générale, DNCA Finance est convaincue qu'il relève de sa responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence des émetteurs.

DNCA Finance distingue deux types d'engagement actionnarial :

- L'engagement réactif, à la suite d'une controverse ou un incident particulier
- L'engagement proactif, afin d'encourager les émetteurs à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG

Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé, détaillé dans le document « Politique d'engagement ».

Aussi certaines actions d'engagement font l'objet d'une attention particulière, avec une vigilance accrue dans le temps et souvent un objectif à atteindre par la société ciblée. Cette activité d'engagement plus ambitieuse est exprimée au travers des campagnes d'engagement menées par DNCA Finance. Le type d'engagement de ces campagnes peut être proactif et/ou réactif.

c) L'engagement collaboratif

DNCA Finance s'associe avec d'autres investisseurs pour porter un message aux sociétés dans lesquelles elle pourrait, en agissant de façon isolée, avoir une influence limitée. Une action collaborative peut, dans certains cas, permettre d'obtenir de meilleurs résultats auprès des émetteurs.

DNCA Finance anime son activité d'engagement collaboratif grâce à ses contacts directs avec les investisseurs et à ses participations à des initiatives d'engagement regroupant de nombreux investisseurs internationaux.

DNCA Finance participe ainsi aux campagnes collaboratives Climate 100+ (Climat) et Nature Action 100 (Nature/Biodiversité).

d) L'environnement, un des 5 axes prioritaires de la démarche d'engagement de DNCA Finance

DNCA Finance souhaite que toutes les sociétés prennent en compte les enjeux environnementaux et climatiques, a minima dans le cadre d'une gestion des risques associés. DNCA Finance encourage l'ensemble des entreprises à adopter une stratégie environnementale et climatique complète, et que le pilotage de cette stratégie soit intégré de manière similaire aux aspects stratégiques usuels. Cette stratégie doit s'accompagner d'objectifs clairs et quantifiables d'amélioration de l'empreinte des sociétés. DNCA Finance attend une publication régulière de l'information sur l'évolution de l'empreinte environnementale de la société.

DNCA Finance soutient la mise en place de standards de transparence qui permettent une harmonisation et une comparabilité des sociétés, comme les recommandations de la Task-force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD).

DNCA Finance souhaite que la stratégie environnementale ne soit pas limitée aux opérations propres des sociétés, mais qu'elle inclue également l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, elle doit comprendre l'ensemble de la chaîne de valeur : les fournisseurs en amont, les opérations de la société, et le cycle de vie des produits chez le client. L'innovation joue également un rôle central, pour permettre de répondre aux enjeux, ainsi il est important que ces aspects environnementaux soient intégrés dès les premières phases de conception des produits ou des services.

Les enjeux suivants devraient être pris en compte, de manière transparente :

- Climat : dans le cadre de son engagement pour le climat, DNCA Finance encourage l'ensemble des entreprises à communiquer et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en limitant et réduisant la consommation énergétique afin d'assurer une croissance plus durable.
- Gestion de l'eau : la gestion de l'eau est un des aspects des politiques environnementales dont les implications sont également sociétales. Ainsi, DNCA Finance incite les sociétés à limiter et réduire leur consommation d'eau, notamment d'eau potable, ressource dont la préservation est vitale. Au-delà, certaines zones géographiques sont particulièrement sensibles aux conditions de stress hydraulique, DNCA Finance attend que les sociétés exposées en soient conscientes et vigilantes. De surcroît, DNCA Finance encourage les entreprises à adhérer au CDP sur cet enjeu et à publier leurs données annuellement.
- Gestion des déchets : la gestion des déchets est une source importante de pollution. Certains sujets comme l'utilisation de plastique et des emballages sont au cœur des préoccupations environnementales actuelles. DNCA Finance souhaite que les sociétés informent sur la nature des déchets générés et sur les pratiques qu'elles ont mis en place vis-à-vis du recyclage et de la valorisation des déchets, en les incitant à trouver des solutions innovantes. Par ailleurs,

l'économie circulaire offre des perspectives intéressantes pour adapter notre économie à une gestion plus rationnelle des déchets et DNCA Finance encourage l'ensemble des sociétés qui pourraient y contribuer.

- Protection de la biodiversité : les enjeux de biodiversité peuvent prendre plusieurs formes : impact sur le territoire, la faune et la flore. La croissance économique doit se faire en adéquation avec leur préservation. DNCA Finance encourage les sociétés à évaluer à et limiter leur impact sur la biodiversité, en fonction de leur utilisation des terres ou de la mer. DNCA Finance encourage la préservation des espaces forestiers et marins, à travers l'utilisation de labels responsables permettant aux entreprises de certifier leur approche raisonnée.

DNCA Finance est convaincue que placer les enjeux environnementaux au cœur de ses échanges avec les sociétés leur permet de s'inscrire plus facilement dans une démarche de développement durable. Ce positionnement permet aussi de créer un cercle vertueux soutenant les sociétés apporteurs de solutions.

e) Intégration de la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement

1) Intégration à l'analyse ESG ABA

Le dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons est une source inestimable de valeur ajoutée dans nos analyses, qu'elles soient financières ou spécifiquement ESG. À ce titre, nous enregistrons systématiquement toutes les actions de dialogue et d'engagement dans notre outil propriétaire ABA, afin d'ajuster, le cas échéant, les notations « Risque de Responsabilité » ou « Transition Durable » de l'entreprise, et dans le but de garder une trace de nos échanges réguliers avec le management des entreprises investies.

2) Intégration aux décisions d'investissement

Les résultats des actions d'engagement sont intégrés à notre analyse ESG via notre outil propriétaire ABA et peuvent notamment impacter la note « Risque de Responsabilité » de l'entreprise. Cette note, disponible pour tous les gérants, donne une indication sur le niveau de risques ESG de l'entreprise et a une incidence directe sur l'inclusion ou non dans l'univers éligible des fonds ISR.

Les résultats d'engagements sont communiqués de manière systématique aux équipes de gestion via l'outil ABA et de manière directe, lors du comité de gestion, lorsque l'actualité l'impose. Les gérants sont systématiquement invités à participer aux réunions d'engagement avec les entreprises qu'ils détiennent en portefeuille.

3) Intégration avec notre politique de vote

En tant qu'investisseur actif et de conviction, nous attachons la plus grande importance à l'exercice effectif de nos droits de vote afin d'assurer que l'entreprise est gérée dans le meilleur intérêt de nos clients investisseurs. À ce titre, nous dialoguons très régulièrement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, afin de discuter des résolutions et d'expliquer le cas échéant nos décisions de vote au management. Enfin, nous attachons une importance spéciale au dialogue actionnarial portant sur les résolutions environnementales et sociales, qui sont l'occasion de rappeler au management notre engagement et nos attentes sur ces sujets.

4) Procédure d'escalade

Des procédures d'escalade peuvent être déclenchées par le Pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable en collaboration avec les équipes de gestion concernées, dans le cas où l'entreprise ciblée refuserait de répondre ou ne mettrait pas en place les moyens appropriés pour adresser les problèmes ou faiblesses identifiées. Ces procédures d'escalade sont déterminées au cas par cas, par le Pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable en collaboration avec les équipes de gestion concernées, et détaillées dans notre Politique d'Engagement Actionnarial et Politique de Vote (https://www.dnca-investments.com/documents/40?locale=fr&country_code=FR).

Nos attentes n'étant pas réalisées, la dégradation de notre opinion du profil de la société se matérialise premièrement dans le score de responsabilité d'entreprise de l'outil ABA. La baisse de ce score, au-delà d'un certain niveau entraîne l'exclusion de l'émetteur des investissements labélisés ISR. Ces franchissements sont systématiquement communiqués à l'ensemble des équipes de gestion et sont suivis par l'équipe risque de DNCA Finance.

Pour les manquements ou les controverses jugés les plus sévères, le désinvestissement et l'exclusion de l'émetteur peut être appliqué à l'ensemble des investissements de DNCA Finance sur décision du comité éthique.

X. ANNEXES

1. Cibles mondiales de Kunming à Montréal pour 2030

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal se décline en 23 cibles d'action.¹³

a) Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

CIBLE 1

Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.

CIBLE 2

Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité.

CIBLE 3

Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.

CIBLE 4

Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence.

CIBLE 5

Veiller à ce que l'utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d'agents pathogènes, en appliquant l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l'utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.

CIBLE 6

Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en prévenant l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d'introduction et d'établissement d'autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'au moins 50 % d'ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.

¹³ <https://www.cbd.int/doc/c/Obde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>

CIBLE 7

Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici à 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité et aux fonctions et services des écosystèmes, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant de moitié au moins l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, y compris par un cycle et une utilisation plus efficaces des nutriments ; en réduisant de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux, y compris par la lutte intégrée contre les ravageurs, fondée sur des données scientifiques, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ; et également en prévenant, en réduisant et en s'efforçant d'éliminer la pollution plastique.

CIBLE 8

Réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et accroître sa résilience par des mesures d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, notamment par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques, tout en réduisant au minimum les effets négatifs et en favorisant les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité.

b) Répondre aux besoins des populations par l'utilisation durable et le partage des bénéfices

CIBLE 9

Veiller à ce que la gestion et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, procurant ainsi des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment par le biais d'activités durables fondées sur la biodiversité, de produits et de services qui améliorent la biodiversité, et en protégeant et en encourageant l'utilisation durable coutumière par les populations autochtones et les communautés locales.

CIBLE 10

Veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.

CIBLE 11

Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturelles, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes, dans l'intérêt de toutes les personnes et de la nature.

CIBLE 12

Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent de manière durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l'homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.

CIBLE 13

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il conviendra, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations de séquençage numérique sur les

ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d'ici à 2030, faciliter une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

c) Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

CIBLE 14

Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.

CIBLE 15

Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et permettre aux entreprises, et en particulier pour s'assurer que les grandes entreprises et les institutions financières transnationales : a) Contrôler, évaluer et divulguer régulièrement et de manière transparente leurs risques, leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité, notamment en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises, aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles ; b) Fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ; c) Rapport sur le respect des réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, le cas échéant ; afin de réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité, d'augmenter les impacts positifs, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables.

CIBLE 16

Veiller à ce que les personnes soient encouragées et habilitées à faire des choix de consommation durable, notamment en mettant en place des cadres politiques, législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations et à des alternatives pertinentes et précises, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, y compris en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en réduisant de manière significative la surconsommation et en réduisant de manière substantielle la production de déchets, afin que toutes les populations puissent vivre bien en harmonie avec la Terre nourricière.

CIBLE 17

Établir, renforcer les capacités et mettre en œuvre dans tous les pays les mesures de biosécurité prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les mesures relatives à la manipulation de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages prévues à l'article 19 de la Convention.

CIBLE 18

Identifier d'ici à 2025, et éliminer, supprimer ou réformer les incitations, y compris les subventions néfastes pour la biodiversité, d'une manière proportionnée, juste, équitable et efficace, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030, en commençant par les incitations les plus néfastes, et renforcer les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

CIBLE 19

Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et facilement accessible, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en mobilisant d'ici à 2030 au moins 200 milliards de dollars des États-Unis par

an, notamment en : a) augmentant le total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui assument volontairement les obligations des pays développés Parties, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour atteindre au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ; b) augmentant de manière significative la mobilisation des ressources nationales, facilitée par la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires, selon les besoins, les priorités et les circonstances d'ordre national. c) tirant parti des financements privés, promouvant les financements mixtes, en mettant en œuvre des stratégies pour lever des ressources nouvelles et supplémentaires, et encourageant le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment par le biais de fonds d'impact et d'autres instruments ; stimulant les systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, par des garanties environnementales et sociales ; e) optimisant les retombées positives et les synergies des financements ciblant la biodiversité et les crises climatiques ; f) renforçant le rôle des actions collectives, notamment celles des populations autochtones et des communautés locales, des actions centrées sur la Terre nourricière et des approches non fondées sur le marché, y compris la gestion communautaire des ressources naturelles et la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de la conservation de la biodiversité ; g) améliorant l'efficacité, l'efficience et la transparence de la fourniture et de l'utilisation des ressources.

CIBLE 20

Renforcer la création et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en favorisant le développement conjoint de technologies et les programmes conjoints de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de surveillance, à la mesure de l'ambition des buts et objectifs du cadre.

CIBLE 21

Veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin de guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, la surveillance, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause²³, conformément à la législation nationale.

CIBLE 22

Assurer la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, en respectant leurs cultures et leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.

CIBLE 23

Assurer l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche sensible au genre où toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles et leur participation et leur leadership complets,

équitable, significatifs et informés à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision liés à la biodiversité.

2. Objectifs Commission Européenne/Stratégie 2030 Biodiversité

Cadre européen

La stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 est un plan global et à long terme, visant à protéger la nature et à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes. Présentée en 2020, cette stratégie vise à mettre la biodiversité en Europe sur la voie du rétablissement d'ici à 2030.¹⁴

Les principales actions à mener d'ici 2030 sont :

- La création de zones protégées représentant au moins 30 % de la superficie terrestre et de la superficie marine de l'UE, en étendant la couverture des zones Natura 2000 existantes
- La restauration des écosystèmes dégradés dans toute l'UE d'ici 2030 grâce à une série d'engagements et de mesures spécifiques, y compris la réduction de 50 % d'ici 2030 de l'utilisation de pesticides et des risques qui y sont liés et la plantation de 3 milliards d'arbres dans l'ensemble de l'UE
- L'affectation d'une enveloppe de 20 milliards d'euros par an à la protection et à la promotion de la biodiversité via des fonds de l'UE et des financements nationaux et privés
- La création d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité

Cadre français

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Publiée en 2022, elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité d'ici à 2030.

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce document promotionnel ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

DNCA
INVESTMENTS

¹⁴ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0277_EN.html